

Le réveil de l'Islam et des arabes / Eugène Jung

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Jung, Eugène (1863-1936). Le réveil de l'Islam et des arabes / Eugène Jung. 1933.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

EUGÈNE JUNG
Ancien Vice-Résident de France au Tonkin



LE RÉVEIL DE L'ISLAM ET DES ARABES

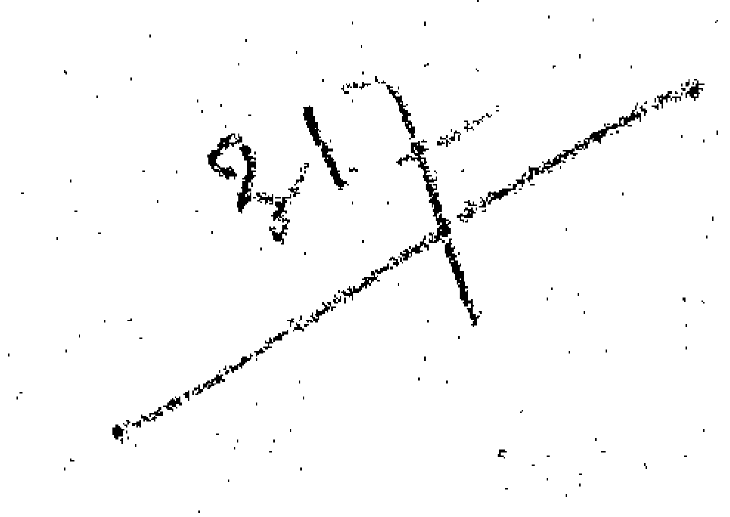


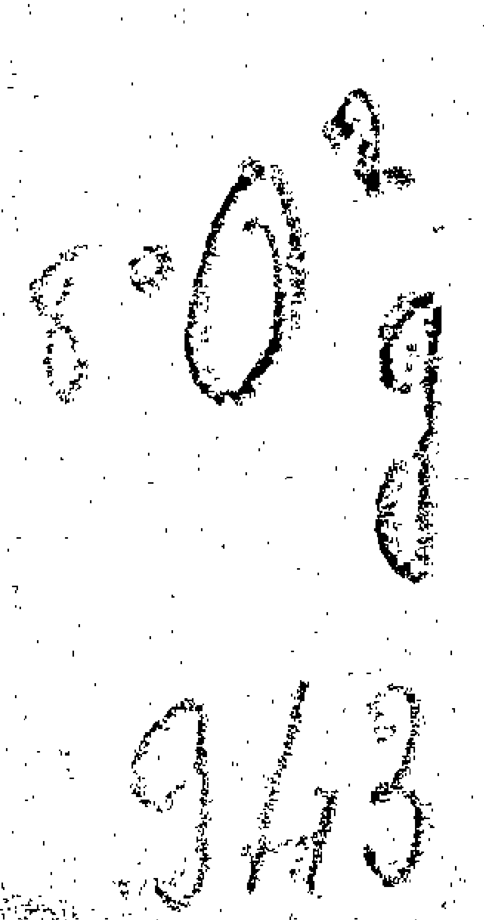
A PARIS
CHEZ L'AUTEUR
50, AVENUE MALAKOFF (XVIe)
et chez les Principaux Libraires

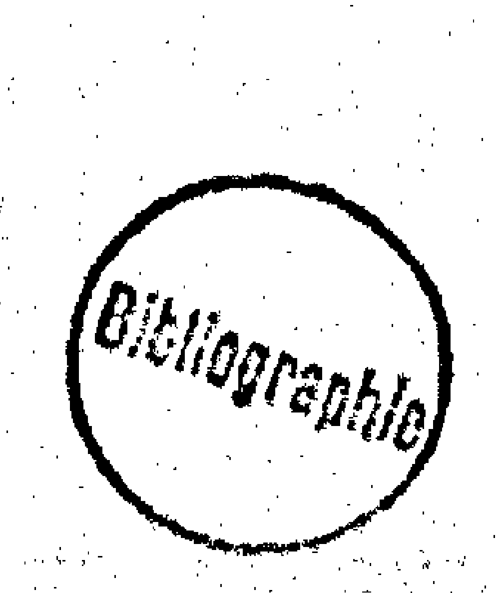
1933

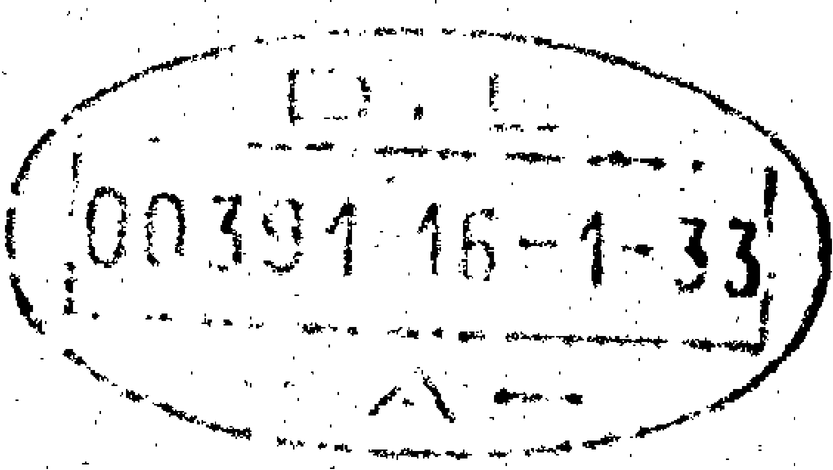
8° O² g
943

LE RÉVEIL DE L'ISLAM
ET DES ARABES









OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire et Politique

Les Puissances devant la Révolte Arabe, la crise mondiale de demain (1906) (épuisé).......... 1 vol.
La Révolte Arabe, de 1906 à 1925................ 2 vol.
L'Islam sous le Joug (1926) (épuisé).......... 1 vol.
L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme (1928).... 1 vol.
(Ces deux derniers ont été aussi édités en langue arabe.)
L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord (1930).. 1 vol.
Les Arabes et l'Islam en face des nouvelles Croisades et Palestine et sionisme (1931).......... 1 vol.

Colonies

Histoire d'un Colon (1903) (épuisé)............. 1 vol.
L'Avenir Economique de nos Colonies (1909).... 1 vol.
L'Initiation Coloniale (1931).................. 1 br.

Etudes de Mœurs

Mademoiselle Moustique (épuisé)............... 1 vol.
La Vie Européenne au Tonkin (épuisé).......... 1 vol.
25 Jours en Paquebot (épuisé).................. 1 vol.
Elsa, Lina, Maria et Cie (4 années en Rhénanie). 1 vol.

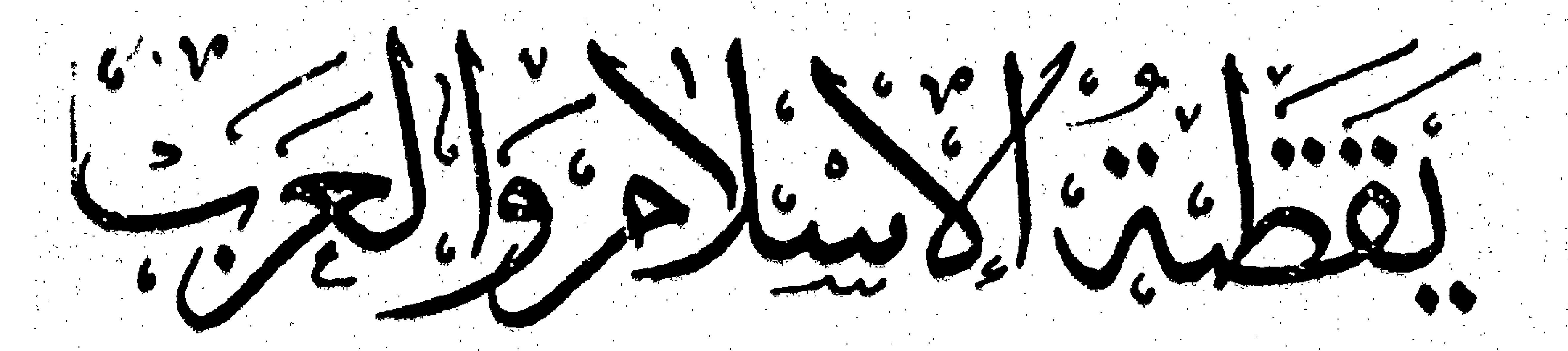
Théâtre

Arrivons! comédie en 3 actes.................... 1 vol.
Gardien pour Dames seules, comédie............ 1 acte
Le Rival, comédie.............................. 2 actes
Sur la Grève, drame............................ 1 acte
Les Vêpres Catalanes, drame historique.......... 5 actes

EUGÈNE JUNG
Ancien Vice-Résident de France au Tonkin



LE RÉVEIL DE L'ISLAM ET DES ARABES



A PARIS
CHEZ L'AUTEUR
50, AVENUE MALAKOFF (XVIe)
et chez les Principaux Libraires

1933

Copyright by Eugène Jung, 1933

I

Considérations générales

Dans les temps futurs, l'historien de notre époque aura une tâche fort difficile et son embarras sera grand, tant offrent de différences les actions et les paroles des dirigeants des peuples de l'univers. En effet, la tourmente tragique de 1914-1918 a eu, pendant et après, des résultats surprenants qui déroutent l'observateur le plus attentif et le plus documenté. Tandis que les envahisseurs, composés de nations obéissant à leur vieil atavisme (Allemands, Bulgares, Turcs, Hongrois, races de conquérants) essayaient d'asservir le monde, les autres se défendaient et appelaient à leur aide tous les peuples, même les plus petits et les opprimés. Pendant que les Allemands en dehors des batailles, tuaient vieillards, femmes et enfants, saccageaient et brûlaient les villes, les villages, les usines, les arbres fruitiers, on entendit chez les alliés des paroles sublimes, on écouta des promesses magnifiques; le monde retentit de proclamations émues et chacun accourut pour la défense du droit et de

la liberté. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ces vibrantes déclarations :

10 janvier 1917. — « *Nos buts de guerre seront exposés dans le détail, avec toutes les compensations et indemnités équitables, pour les dommages subis, à l'heure des négociations. Mais le monde civilisé sait qu'ils impliquent, de toute nécessité..., l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs, le rejet hors de l'Europe de l'empire ottoman, décidément étranger à la civilisation occidentale.* » (Déclaration des Alliés en réponse à la note de M. Wilson, président des Etats-Unis).

— « *A l'heure solennelle où l'Italie entre résolument dans la voie glorieuse que lui tracent ses destinées, la France se réjouit de penser que les deux nations sœurs vont lutter une fois de plus pour la défense de leur civilisation commune et pour l'affranchissement des peuples opprimés.* » (M. Poincaré, président de la République Française.)

— « *La condition essentielle de la paix future sera qu'aucun peuple ne puisse être gouverné contre sa volonté et qu'aucun gouvernement ne puisse asseoir sa domination sur les populations qui refusent de la reconnaître. Regardez ce qui s'est passé en Alsace-Lorraine depuis quarante ans. Vous avez là un exemple typique de ce qu'il faut empêcher si vous voulez établir une paix permanente.* » (M. Wilson, président de la République des Etats-Unis).

— « *La France dans cette guerre — c'est son honneur et ce sera sa gloire — est le champion du monde. Elle est debout, l'épée à la main, se battant pour la civilisation et pour l'indépendance des*

peuples. » (M. Briand, président du Conseil des Ministres de France).

— « *Ce n'est pas à la légère que nous avons tiré l'épée du fourreau; nous ne l'y remettrons pas avant que les droits des petites nationalités soient placés sur des bases inattaquables.* » (M. Asquith, Premier ministre de la Grande-Bretagne).

— « *Nous voulons que les peuples soient libres et qu'ils jouissent de leur complète indépendance.* » (Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne).

— « *Après trente-deux mois, nous sommes entrés dans une période décisive de cette terrible guerre où nous avons été entraînés par une agression sans excuse et que nous sommes résolus à mener avec la dernière vigueur jusqu'à la victoire, non comme nos ennemis dans un esprit de domination et de conquête, mais avec le ferme dessein de recouvrer les provinces qui nous ont été autrefois arrachées, d'obtenir les réparations et les garanties qui nous sont dues et préparer une paix durable fondée sur le respect des droits et de la liberté des peuples.* » (M. Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères de France).

— « *Déplacer une tyrannie n'est pas créer une liberté.* » (M. Gustave Le Bon dans « Aphorismes du temps présent »).

— « *Aucun droit n'existe jamais de transférer un peuple d'une souveraineté à une autre souveraineté, comme s'il était une marchandise.* » (Président Wilson, dans son Message au Sénat américain du 22 janvier 1917).

— « *Nous nous battons de nouveau pour la li-*

berté des peuples par eux-mêmes, et leur libre développement, et tous les aspects du règlement qui terminera ce conflit doivent être envisagés dans ce but. » (Président Wilson, dans son Message à la Russie de juin 1917).

— « *La France ne songe à opprimer aucun peuple, ni aucune nationalité, même celle de ses ennemis d'aujourd'hui. Laissant à ces ennemis l'esprit de conquête et de convoitise dont ils s'inspirent dans la paix comme dans la guerre, la France ne prétendra jamais arracher aucun territoire à ses légitimes possesseurs. De même que la Russie a proclamé la restauration de la Pologne dans son ancienne indépendance, de même la France salue-t-elle avec joie l'effort que poursuivent, sur différents points du morde, les peuples engagés dans les liens d'une dépendance condamnée par l'histoire...* » (Gouvernement français, Réponse à la Russie, juin 1917).

— « *Les Alliés ne combattent pour rien sinon pour la liberté et pour un état de choses qui ne soit rien autre que la liberté. Pour tout remaniement de la carte, le principe directeur doit être l'observation des désirs et des intérêts des populations affectées par ce changement.* » (M. Asquith, ministre de la Grande-Bretagne).

— « *Les Américains estiment que la paix future devra reposer sur le droit des peuples, petits ou grands, qui doivent jouir également de la liberté et de la sécurité la plus absolue et à qui personne ne peut contester le droit de se gouverner eux-mêmes.* » (Président Wilson, réponse à la note du Pape, août 1917).

— « *Si on lui demande pourquoi elle soutient la*

lutte après tant de souffrances, la France n'est pas embarrassée pour répondre. Elle ne combat pas pour conquérir des territoires, pour faire violence à d'autres peuples. Elle ne prétend qu'à rentrer dans son bien, à reprendre ses provinces qui lui ont été arrachées par un odieux abus de la force. » (M. Ribot, président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères de France : cérémonie de la Fère-Champenoise, 6 septembre 1917).

Le 11 novembre 1918, eut lieu la signature de l'armistice, trop tôt conclu. Ce fut alors une explosion de joie délirante, un soulagement tel que les combattants ne prêtèrent pas attention à la reprise des leviers de commande par tout un monde de financiers, d'agioteurs, de beaux parleurs politiciens, qui s'entendirent pour recommencer leurs exploits d'avant-guerre sur une plus vaste échelle. Les empires centraux entreprirent sur-le-champ une politique de mensonges, de procédés astucieux, de camouflage, et avec les belles devises soutirées grâce à leurs marks en déconfiture aux naïfs prêteurs du monde entier, reconstituèrent leurs forces, leur trésor de guerre, inaugurèrent une large et utile propagande à l'extérieur et se préparèrent à recommencer leurs sauvages agressions.

Quant aux Alliés, dès le lendemain de la cessation des hostilités, ils se séparèrent et chacun des gouvernements (anglo-saxons) chercha à supplanter l'autre, à s'assurer la prééminence, financière surtout, aux dépens de la plus éprouvée des nations, la France. Celle-ci livrée à des idéologues, à des ignorants, à de bas politiciens, à de soi-disant hommes d'Etat sacrifiant les intérêts supérieurs à leur prurit du pouvoir (1), livrée à des financiers

(1) Notre prochain livre « Notre faillite en Rhénanie » le démontrera.

sans scrupules, à des agioteurs, à des comités économiques puissants, commit certains actes regrettables envers quelques-uns de ses petits alliés (1).

Les pactes, les conférences se succédèrent sans fin autour de cette fameuse Société des Nations, espoir des anciens combattants, des générations futures et de leurs familles. Hélas! les plus bas instincts s'y révélèrent, sous le couvert de paroles plus ou moins musicales, cachant les actes les plus révoltants, les appétits les plus violents. Les promesses les plus sacrées furent violées. En quatorze ans le monde s'est révélé dans un état que l'histoire nous a montré avoir existé dans le recul des temps passés, ne faisant pas honneur à une civilisation soi-disant raffinée qui est exposée comme un triomphe, une auréole éclatante et qui ne sert qu'à cacher (aux yeux de qui, maintenant?) les plus vils désirs de jouissances et les convoitises les plus éhontées..

Parmi les revendications les plus ardentes, il convient de citer celles de l'Allemagne et de l'Italie. La première veut reprendre les territoires perdus, bien qu'ils soient incontestablement français, polonais ou danois. L'Italie, elle, veut tout. Le 4 juin dernier (1932), M. Grandi, ministre des Affaires Etrangères de ce pays, a prononcé devant le Sénat romain un discours significatif, au sujet de ses 42 millions d'habitants :

« *Peuvent-ils exister, vivre, prospérer, dans les limites étroites d'un territoire qui est moitié du territoire français, du territoire espagnol, du territoire allemand, qui n'est pas riche en matières premières, qui n'a pas les ressources nécessaires à sa subsistance, qui est prisonnier dans une mer fermée,*

(1) Voir dans l'Appendice un article de 1928 sur les Convoitises coloniales étrangères.

au delà de laquelle il a son trafic, dans un territoire dont certains pays contrôlent les débouchés, dont d'autres contrôlent les voies d'accès qui sont comme les fourches caudines de sa liberté, de sa sécurité, de sa subsistance même, alors que toutes les nations du monde dressent des barrières au développement des échanges, au mouvement des capitaux, aux courants d'émigration et dénationalisaient quiconque franchit la frontière, je ne dis pas chez eux, mais dans leurs protectorats ou dans leurs colonies. »

Déjà, à Genève, à la commission du chômage, en janvier 1931, M. de Michelis, délégué italien, avait parlé de la mise en valeur des territoires qui ne sont pas suffisamment exploités. Les journaux italiens qui, on le sait, obéissent à tout mot d'ordre gouvernemental, ont soutenu les mêmes thèses, en altérant même la vérité, comme le *Popolo d'Italia* de cet été. De son côté, la revue *Gerarghia*, italienne, a publié en septembre 1932 un article dont nous extrayons ce passage significatif :

«*La colonisation ne peut plus être le monopole de deux ou trois grands peuples, surtout si ces peuples traditionnellement colonisateurs sont en pleine décadence démographique.*

« *Ces pays, pour maintenir leur position, doivent peupler leurs propres colonies d'éléments européens et étrangers ou européaniser les populations indigènes de couleur.*

« *Ce ne sont pas des remèdes dans lesquels ceux qui les appliquent peuvent mettre beaucoup d'espoirs.*

« *De nouveaux pays et de nouvelles méthodes se présentent. L'Italie est au premier rang. Elle trou-*

vera dans l'Erythrée un poste avancé magnifique d'où elle pourra prendre son essor pour de nouvelles fortunes. »

Par le poste avancé de l'Erythrée, bien situé, l'Abyssinie, le Haut-Nil et le Yemen sont visés.

Enfin, le *Corriere della Sera* a ajouté au discours de M. Grandi cette remarque :

« *Il faut que l'opinion publique étrangère soit assurée que l'Italie, au moyen d'une expansion territoriale* INTER-EUROPÉENNE *proportionnelle à ses besoins, pourra résoudre en grande partie le problème que pose son développement, en contribuant par là également à la solution du problème général européen.* »

Inter-européenne! A ce compte, il faut remanier entièrement la carte de l'Europe et du monde. Il ne s'agit plus seulement de l'Afrique et de l'Asie, mais aussi de l'Europe. C'est le jeu de massacres à jet continu, la guerre perpétuelle de conquêtes. Et avec quelles méthodes! Nous avons déjà parlé de celles-ci dans notre dernier petit volume à propos de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine. On fait place nette; on tue ou en expulse les occupants, on les parque dans des camps entourés de fils de fer barbelés et on les laisse mourir lentement; on n'en veut même pas comme esclaves, sauf les femmes jeunes et les jeunes filles. Celles-là, on les relègue dans des maisons spéciales, ou on les répartit comme « servantes » chez les officiers et fonctionnaires. Les enfants sont enlevés à leurs mères et envoyés en Italie pour être italianisés et christianisés. Qu'on ne parle pas à ce sujet d'inventions, d'accusations plus que fantaisistes. Il existe des photo-

graphies de ces horreurs. Des correspondants étrangers vivent encore, qui, indignés, ont passé des camps italiens dans ceux des Arabes.

En ce moment même, on applique les instructions du comte Volpi, ancien gouverneur de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Tout Arabe, rencontrant n'importe quel Italien, même un ouvrier, doit descendre du trottoir et faire le salut fasciste, sinon il est cravaché. « C'est pour leur apprendre la civilisation » disent les Italiens.

Telle est la civilisation moderne. A quelle époque vivons-nous donc? N'y a--il pas en Australie, en Amérique du Sud, des territoires immenses, vides, où le trop plein des populations pourrait se déverser? Pourquoi la fameuse Société des Nations, devant le danger, ne mettrait-elle pas sur-le-champ cette question à l'étude?

En tout cas, il ressort de toutes ces convoitises dévoilées que certaines puissances européennes considèrent l'Asie et l'Afrique comme leur champ d'action où elles ont le droit d'agir à leur gré, après accords entre elles, sans tenir compte des populations qui y résident, de leur degré de civilisation, de leurs aspirations.

Là, les conflits se préparent. Ces immenses pays sont remués dans leur tréfonds devant l'impérialisme agissant de l'Europe et des Etats-Unis; une évolution générale s'y fait jour sans que personne ne veuille se rendre compte de ses graves conséquences. En raison de la grande guerre, les progrès de ces peuples, amorphes jusque-là, ont été tels que l'esprit en est stupéfait. Les élites de ces pays, qui se confinaient jusqu'alors dans des questions intérieures locales, ont pris conscience de leurs devoirs et ont décidé de modifier leur attitude. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à observer ce qui se passe

en Chine, aux Indes, en Perse, en Afghanistan et dans tous les pays arabes et musulmans d'Asie et d'Afrique.

Ceux qui, en Europe, essayent de réfréner ces tendances manifestes, en joignant à leurs méthodes impérialistes absolues, diplomatiques, politiques et militaires, la question surannée de religion, s'abusent étrangement. Rien n'arrêtera le flot qui monte. C'est ce que nous voulons montrer dans les pages qui suivent, en nous excusant de ce long préambule, nécessaire pour bien indiquer comment se pose le problème mondial de la liberté des peuples et pour situer à sa juste place *Le Réveil de l'Islam et des Arabes.*

II

Le Congrès panislamique de 1931 et ses suites

Ce fut un tollé général dans presque toutes les grandes chancelleries lorsque fut connu officiellement le désir du monde islamique de tenir un congrès, à Jérusalem surtout, circonstance aggravante. Londres, Paris, Rome, Ankara, Moscou s'émurent, aidés en la circonstance par le Vatican et le Sionisme. Devait-on interdire cette réunion intempestive? Mais comment? Quelle que fût la situation « forces effectives » des Musulmans, situation extrêmement minime en regard des imposantes puissances sus-mentionnées, il était fort délicat d'agir de la sorte, la répercussion pouvant être des plus vives dans le monde et avoir une influence politique des plus sérieuses. Les Musulmans des Indes, de l'Afrique, de l'Orient n'avaient qu'à manifester pour mettre en péril bien des dominations. Alors on dut laisser faire, et les Musulmans sentirent pour la première fois leur force.

Toutefois, il fut vivement recommandé au Grand Mufti de Jérusalem d'écarter toutes ques-

tions pouvant gêner l'une ou l'autre des nations en jeu, et surtout la question du Califat. La France insista d'une façon plus particulièrement intense pour éviter qu'on parlât de l'affaire berbère du Maroc et fit pression auprès d'Arabes habitant à l'étranger, réfugiés ou autres, pour qu'ils s'abstinssent de se présenter au Congrès! C'est le jeu puéril de l'autruche. On ne bride pas de la sorte 350 millions d'êtres humains. Il est enfantin de vouloir le faire. Il eût été plus loyal, plus juste, de laisser entière liberté aux congressistes et de reconnaître ensuite ses propres torts. Pour l'avenir et la tranquillité du monde, cette politique aurait eu des résulats heureux. Se boucher les oreilles, se fermer volontairement les yeux, est le fait de gens à l'esprit sectaire, étroit, ancrés dans des préjugés ne reposant sur aucun fait précis, mais sur une orientation cérébrale faussée par de mauvaises études, par des convictions erronées, surtout religieuses (catholiques ou juives) qui ne sont pas de mise à notre époque. Il est regrettable de voir que si l'Italie se distingue par ses cruautés, si l'Angleterre se spécialise par un double jeu, la France, pays de la libre pensée, se révèle à l'extérieur d'un cléricalisme outré qui lui cause et lui causera le plus grand préjudice. Il est curieux de constater, en plein vingtième siècle, le retour aux méthodes moyenageuses. Depuis les Croisades il est juste d'ajouter que la lutte avait continué, mais plus sournoise, ainsi que nous l'avons maintes fois écrit; mais, maintenant, elle se fait âpre.

Qu'a donc l'Islam, pour attirer sur lui seul les foudres plus ou moins célestes du Vatican?

Qu'ont donc les Musulmans et les Arabes, pour que les puissances s'efforcent de les maintenir dans une position précaire?

L'Islam, en tant que religion et aussi de statut politique, est de toute simplicité et de toute justice. Il est aussi le système social le plus large que l'on puisse imaginer, le plus gênant pour les impérialismes comme pour les communismes, s'adaptant à toutes les mentalités, comme à toutes les novations. C'est pourquoi ses progrès sont incessants et immenses. Son universalité le rend gênant et redoutable. Le Bouddhisme et le Brahmanisme, autres concurrents du Christianisme, ne présentent pas pour ce dernier les mêmes dangers. L'Islam fait tache d'huile; il s'étend sur toutes les parties du monde, des confins de l'Asie, des terres des trois Amériques à toute l'Afrique et à l'Europe, surtout orientale. Ses adeptes se sentent frères, aiment se trouver entre eux, tout en ne cherchant nullement à se détacher de leurs patries d'origine, mais se sentant solidaires les uns les autres et touchés par toutes les offensives tentées contre leur religion ou leurs coreligionnaires. Si l'on appelle cela du panislanisme, soit; si ce mot veut dire qu'on désire former un empire comprenant tous les Musulmans, le soupçon est absurde et ne mérite que du mépris.

Si l'on regarde chez les autres, et malgré la présence d'un grand chef religieux comme le Pape, peut-on discerner un pan-christianisme? Ce mot n'aurait aucun sens, et les peuples chrétiens ne formeront jamais un groupement homogène, quelles que soient les intrusions du Vatican dans la politique intérieure de ces Etats. Nous nous demandons pourquoi des esprits malveillants ont, sans doute pour exciter les passions et provoquer certaines craintes, imaginé ce vocable « panislamisme ».

Les Arabes, de leur côté, ont le grand tort, semble-t-il, d'être presque tous Musulmans, d'où la vé-

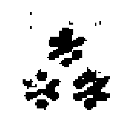
ritable persécution, directe ou cachée, dont ils sont victimes. Ils ont, de plus, un passé dont ils ont le droit d'être fiers, passé de gloire militaire, d'abord, puis passé de haute science, d'art, de raffinement, qui a servi de base à l'Europe moyenageuse, à demi-barbare, pour constituer le monde moderne. On dirait que nous, Européens, ne pouvons pardonner à nos maîtres le savoir qu'ils nous ont inculqué, et chez nous, récemment, un académicien, d'un cléricalisme étroit, a cru s'honorer en se faisant l'apôtre de cette pensée. Hélas!

Les Arabes nous ont donné, en outre, une leçon de générosité et de tolérance, puisqu'ils n'ont jamais forcé les peuples conquis à changer de religion. Comme tout Musulman ils respectent les religions qui ont une base sérieuse.

La crainte de l'Europe est, en surplus, d'ordre politique; elle redoute de voir se constituer une grande confédération arabe qui mettrait fin à ses emprises continuelles en Orient et qui, pour certaines nations, serait susceptible de leur faire perdre leurs possessions. Cette dernière appréhension n'est pas justifiée. Si on la redoutait tant, pourquoi, pendant la guerre, avoir fait appel aux Arabes d'Orient et leur avoir fait des promesses solennelles que nous avons relatées dans nos précédents ouvrages? Pourquoi, dans le moment présent, la France se montre-t-elle la plus acharnée contre les Arabes, en tant qu'Arabes (nous avons vu qu'elle l'est aussi au point de vue religion), soit en Orient, soit en Afrique? A-t-elle peur que les habitants de l'Algérie, par exemple, ne se détachent d'elle? En cela, elle se trompe, ainsi que nous le verrons dans le chapitre relatif à nos possessions de l'Afrique du Nord. Elle n'a qu'à changer de méthode envers les autochtones. Quant à l'Orient, si la France recon-

naît ses torts, en faisant honneur à sa signature donnée pendant la guerre, elle aura avec elle tous les Arabes, et par surcroît tous les Musulmans de la terre, ce qui n'est pas à dédaigner dans les temps présents. Quel est le mauvais génie qui, au Quai d'Orsay principalement, empêche cette réalisation?

La Confédération Arabe se fera, en Orient, envers et contre tous; elle est voulue par les Arabes qui n'entendent pas être plus longtemps le jouet des puissances conquérantes, hier l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et la Turquie, aujourd'hui l'Angleterre, la France et l'Italie. Qui gênera-t-elle, cette Confédération? Les spéculateurs et leurs acolytes politiques, un monde il est vrai, mais pas grand'chose au fond. Elle sera, en réalité, un ferment de guerre en moins, ce qui est appréciable.



Le 7 décembre 1931, le Congrès panislamique s'ouvrit à Jérusalem, ville sainte et troisième capitale de l'Islam. Nous n'entreprendrons pas l'histoire de cette réunion sensationnelle, dont le compte rendu a été fait en détail par la revue *La Nation Arabe* de novembre-décembre 1931. Cet exposé répond d'une façon péremptoire à toutes les critiques d'observateurs et d'écouteurs superficiels et donne un aperçu vivant des relations de l'Islam avec chacune des grandes puissances et les raisons de l'animosité de ces dernières. Il permet de se convaincre, ainsi que nous le disions dans le précédent chapitre, que l'Europe s'arroge le droit de régenter le monde, en dehors de l'Amérique

s'entend, grâce à sa force. Il est permis de douter de la continuité de cette entreprise désastreuse.

Cent cinquante délégués assistèrent au Congrès, malgré les entraves et les pressions effectives et diplomatiques des puissances : 20 d'Egypte, 8 des Indes, 2 des Iles de la Malaisie, 1 du Turkestan chinois, 1 du Turkestan russe, 1 du Caucase, 8 de la Yougoslavie, 2 de l'Albanie, 1 Turc (ancien ministre), 10 de l'Irak, 3 du Hedjaz, 1 du Yemen, 1 de Tunisie, 3 de l'Algérie, 3 du Maroc, 1 du Niger, et des Syriens, Palestiniens, Transjordains. Des milliers de dépêches d'adhésion arrivèrent de partout, dont celles des souverains, sultans et princes musulmans, sauf d'Afghanistan et de Turquie. Pendant dix jours, le Congrès a tenu une vingtaine de séances et a donné des fêtes superbes à Jaffa et à Naplouse; des dizaines de mille hommes y assistaient.

Officiellement, on ne s'occupa que des questions purement islamiques; mais, dans les réunions privées, on ne se fit pas faute d'examiner la situation générale et les moyens d'y apporter un remède efficace. Un bureau permanent a été créé et un comité exécutif de cinq personnes fut désigné.

Les questions interdites par les ukases des grandes puissances ont été malgré tout soulevées, sauf celle du Khalifat, qui n'est pas encore au point. A ce sujet, les prétentions, de nouveau émises par la France, de nommer le jeune et très spmpathique sultan du Maroc, ne peuvent être un instant admises par le monde musulman. Le sultan n'est pas un souverain indépendant, tant s'en faut. Nous ne savons qui a eu, il y a bien longtemps, cette idée saugrenue; le charmant ministre plénipotentiaire Si Kaddour Ben Gabrit a naturellement opiné du bonnet selon son habitude, mais cela ne suffit pas.

La désignation de l'ancien Khalife Abdul Medjid, avec résidence aux Indes, peut plaire à certains princes hindous; elle n'est nullement acceptée par la majorité de l'Islam et par les Arabes principalement. Laissons faire le temps.

Le Sionisme a été violemment combattu, d'autant plus qu'il avait mis tout en œuvre, par des manœuvres souterraines, pour faire échouer le Congrès. Il était même intervenu auprès de certains souverains arabes pour exciter leur méfiance.

Le bolchévisme fut également durement traité, à cause des sévices dont sont victimes en Russie la religion islamique et les Musulmans (30 millions).

A ce sujet, il est nécessaire de relever des propos regrettables. Dans un article du 29 janvier 1932, paru dans l'*Echo de Paris*, un écrivain de talent, mais pas toujours très bien documenté parce que ses enquêtes sont trop diverses et rapides et qu'il se laisse parfois entraîner par des convictions religieuses ou autres, M. René Vanlande, s'est complu à traiter de lâches, ou d'égoïstes et de faux musulmans, ou de traîtres, étant vendus, les chefs de l'Islam pour n'avoir pas formé une ligue anti-soviétique des peuples musulmans (1).

Ces chefs avaient pris les devants au Congrès, ce qu'ignorait M. Vanlande. Que peuvent-ils faire d'immédiat, n'ayant pas la force? Et pourquoi M. René Vanlande, s'il était sans parti pris, n'a-t-il pas reproduit l'article de l'émir Chekib Arslan paru dans le numéro de *La Nation Arabe* de mars-avril 1932, sous le titre : « Nous n'avons jamais toléré le bolchévisme » ? On verra plus loin la pro-

(1) *La Nation Arabe* de mai-juin 1932, pages 25 et suivantes, a donné les Résolutions du Congrès en ce qui concerne toutes ces questions (voir à l'Appendice).

position si loyale que nous avons été chargé de faire auprès du gouvernement français; elle est la plus cinglante réponse à ces attaques injustifiées. Nous n'avons pas mission de défendre les chefs de l'Islam; mais, en historien impartial, nous ne pouvons nous empêcher de relever des informations tendancieuses qui induisent en erreur le lecteur, car celui-ci ne voit jamais la contre-partie.

Un fait analogue s'est produit l'année dernière avec le *Journal*. Le 20 août 1931, en conclusion d'une enquête dans le Riff, M. Hubert Bouchet a, dans un article, porté des accusations contre l'émir Chekib Arslan, l'accusant, entre autres, d'avoir reçu de l'argent de l'Allemagne. Nous fûmes chargé par l'émir de demander au *Journal* l'insertion d'une réponse catégorique qui mettait à néant les élucubrations du reporter mal renseigné. Après maints pourparlers, la direction du *Journal* proposa d'envoyer en Suisse un de ses chefs avec M. Bouchet, et l'émir invita courtoisement à dîner ces deux envoyés. Il les attend encore. Le 6 octobre, nous reçumes une lettre du Secrétaire de la Direction de la Rédaction, nous priant de venir. Hélas! ce ne fut pas la même réception que celle de la direction. Bien qu'agissant comme mandataire, donc en qualité de parlementaire et de témoin, nous fûmes pris personnellement à partie. On voulait une esclandre au *Journal* même. Nous sûmes garder notre sang-froid et, le lendemain, écrivîmes au Directeur une lettre de protestation à laquelle il ne fut pas répondu.

Afin d'éviter la prescription de trois mois, une sommation fut envoyée par huissier pour sommer le journal d'insérer la rectification de l'émir; elle n'eut aucun résultat.

L'amnistie survint sur ces entrefaites. Le lecteur

restera convaincu de la véracité des dires de M. Hubert Bouchet (1).

Ces dernières semaines, les *Annales Nord-Marocaines*, de Tanger, renouvelant ces mêmes accusations, ont accusé l'émir Chekib Arslan d'être un espion allemand. C'est ainsi que des racontars se propagent. La vérité est pourtant fort simple. L'émir était en Espagne pour terminer un ouvrage historique sur les Arabes dans ce pays. Invité brusquement par des coreligionnaires au Maroc espagnol, il s'y rendit. A court d'argent, il télégraphia à un de ses compatriotes installé à Berlin pour lui demander l'envoi de mille pesetas par dépêche, argent pris sur les revenus d'une maison qu'il possède depuis longtemps à Berlin. Il n'en suffit pas plus pour créer une légende afin d'abattre un homme, d'autant plus dangereux qu'on s'est mal conduit avec son pays et avec lui.

D'autres organes de presse ont été aussi injustes. Il faudrait pourtant modifier notre manière d'agir, en laissant de côté nos convictions religieuses, nos vieilles idées coloniales et notre parti pris. Seulement, il serait utile de lire attentivement les documents officiels qui éclairent de toute autre façon les faits. Est-ce trop demander? Il faudrait aussi cesser de traiter comme rebelles des hommes dont le seul tort consiste à protester contre le fait de la part des puissances coloniales, d'avoir considéré des engagements formels, des traités, comme des chiffons de papier. A ce compte, nous disait ces jours-ci un de nos amis, Vercingétorix était un rebelle; or, nous élevons une statue à ce héros de l'indépendance. Vérité au delà, erreur en deçà?

Le Congrès a également examiné la question

(1) Lire à l'appendice la lettre non insérée de l'Emir Chekib Arslan.

berbère au Maroc et le fait par le dahir de 1930 d'avoir transformé et violé le traité international du Protectorat dans le but de soustraire une partie du pays à la juridiction et à l'autorité du Sultan. Cette mesure a permis aux autorités locales d'interdire l'entrée des territoires berbères à tous les fakhis et réciteurs du Coran, d'empêcher les Arabes de résider dans ces régions, sauf pour une durée limitée et avec une permission spéciale délivrée par l'autorité militaire — alors qu'entre Arabes et Berbères il y avait fusion complète (sauf pour certaines coutumes spéciales), et souvent alliances; enfin, on put entreprendre l'évangélisation des Berbères.

Le Congrès a décidé que « *les Musulmans s'op-* « *poseront à toutes les lois faites par certaines* « *puissances colonisatrices pour détourner de l'is-* « *lamisme certains peuples musulmans.* »

Il s'est concerté aussi pour pouvoir contraindre ces puissances à respecter les droits et les libertés des différents peuples se trouvant sous leur domination. Il a voté solennellement et unanimement la résolution suivante :

« *La force ne peut et ne doit pas faire acquérir* « *le droit. Elle n'est pas un élément légitime de* « *possession. La colonisation est incompatible avec* « *la dignité de l'Islam et par conséquent il ne veut* « *pas s'y soumettre.* »

Terminons cet exposé général par la conclusion présentée par M. René Vanlande dans *L'Echo de Paris* du 30 décembre 1931 :

« A part cette exaspération anti-juive, rien de « bien positif, sans doute, ne sortira de ce Con« grès, sauf toutefois ceci : un essai d'union mu« sulmane mondiale pour avoir la force et tenir « tête à l'Occident. Quelques-uns inclinent vers la « conciliation et l'entente. Seront-ils suivis? En ce « qui nous concerne, et pour l'ère des difficultés « qui s'annonce, ne comptons que sur nous-mêmes. « Qu'il s'agisse de la Syrie, de l'Afrique du Nord « ou de tout autre de nos établissements musul« mans, c'est par une politique ferme et novatrice, « par une administration équitable et diligente « que nous nous assurerons l'amitié des popula« tions. A notre gouvernement d'ajuster les moyens « dont il dispose et de choisir ses hommes! »

Ces dernières lignes font excuser bien des propos malséants; mais il ne semble pas qu'elles aient eu une portée suffisante. D'autres articles, nombreux, seraient nécessaires pour avoir raison des obstacles accumulés comme à plaisir sur la route des novateurs. Cependant, le temps marche à pas de géant; les heures s'écoulent, rapides, et les événements annoncent une crise redoutable.

Ce dont nous devons nous abstenir, c'est de mettre tous les mouvements d'opinions, tous les soubresauts survenant en Orient ou en Afrique du Nord sur le compte des bolchévistes. Si ceux-ci sont si nuisibles — ils s'efforcent en tous cas de l'être — pourquoi tolérons-nous leur ambassade et tous leurs agents dans la mère-patrie? Il y a là une inconséquence notoire de la part d'une nation forte comme la nôtre, inconséquence d'autant plus risible et visible, lorsqu'on voit un journaliste insulter les chefs de l'Islam pour n'avoir pas créé

une ligue anti-bolchéviste, eux, les faibles! Où cela les aurait-il conduits?

Une des raisons qui paraissent justifier les soupçons dont nous parlons est l'appui de journaux extrémistes, représentant les Soviets ou la II[e] Internationale, donné à toutes les revendications des indigènes des colonies. Les parlementaires de ces opinions agissent dans un but politique, indifférents en général, au fond, à ces réclamations dont ils se servent comme leviers pour exciter et augmenter le mécontentement. Nous l'avons écrit et répété maintes fois aux Syriens et aux Africains. Nous leur avons fait observer le peu de confiance qu'ils doivent avoir en des hommes qui proclament que l'idée nationale est morte et qu'ils en sont les adversaires pour les autres peuples. Or, Syriens et Africains sont de plus en plus nationalistes, comme toutes les nations du monde, du reste. Ils doivent donc se méfier des agitateurs professionnels qui travaillent pour une Internationale quelconque, à tendances dominatrices et esclavagistes, comme les Soviets et la II[e] Internationale, et non dans l'intérêt des nationalités opprimées.

Ce qu'il faut chercher, au contraire, c'est d'amener les adversaires à une plus saine compréhension des choses et à ne pas les écarter dès le premier moment, en s'alliant aux pires ennemis de l'organisation sociale actuelle.

A cela, nos interlocuteurs nous ont répondu que, trouvant partout ailleurs les portes et les oreilles closes, ils avaient pris la tribune qui s'offrait à eux pour faire entendre leurs voix. Ils se défendent comme ils peuvent. Qui oserait les blâmer?

***

Le Congrès panislamique aura des suites de tous genres. Parmi elles, nous pouvons annoncer une autre réunion, plus importante encore, qui aura lieu dans les dix-huit mois, au Caire, probablement. Puis les Musulmans d'Europe ont décidé de prendre contact entre eux, afin de faire plus ample connaissance et de resserrer les liens moraux qui les unissent grâce à leur religion, en y ajoutant les relations économiques de tous genres. Cette pensée superbe sera fertile en résultats heureux pour la paix.

On ne doit pas oublier que la religion islamique a une tendance marquée vers le pacifisme universel. Elle est la vraie patrie de tous ceux qui la pratiquent et, par conséquent, aboutit à une union des âmes et des cœurs. Si les pays occidentaux avaient étudié le Coran, ils auraient appuyé l'Islam au lieu de le combattre, à condition que leurs idées de pacifisme général fussent réellement dans leurs idées, ce dont on peut douter. Ce sont de beaux mots, mais non des actes.

Les Musulmans d'Europe sont nombreux, 30 millions environ, dont 20 millions en Russie d'Europe (et 26 en Russie d'Asie), 2.500.000 en Yougoslavie, 500.000 en Bulgarie, 900.000 en Albanie, 100.000 en Grèce, 600,000 en Roumanie, 20.000 en Pologne et en Lithuanie, 500.000 en Hongrie. Partout l'idée du Congrès a été approuvée et encouragée.

Notre grand ami, Mahmoud bey Salem (El Arafati), ancien juge aux Tribunaux Internationaux d'Egypte, fidèle ami de la France, a été prié de donner ses conseils et son aide à cette belle réunion.

Il est infiniment probable que cette assemblée aura lieu en été prochain, à Genève.

Sur cette question, il nous est agréable de donner les explications d'un membre de la Ligue Al Arafatiya :

« *Un des principaux buts du pèlerinage au Hedjaz est de fortifier l'union des différents peuples par le rapprochement amical entre leurs chefs politiques et leurs intellectuels et animateurs de bon aloi.*

« *Le pèlerin intelligent et instruit fait, de contrée en contrée, conaissance avec ses frères de toutes races, de toutes couleurs et de toutes conditions sociales. A l'arrivée à La Mecque, les relations fraternelles sont facilement développées, surtout lors de la réunion au sommet de la montagne Arafâte, quand tous les pèlerins de toutes les parties du monde se trouvent assemblés au même moment et au même endroit.*

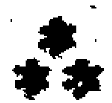
« *A cette occasion, les discours de la part du Khalife mettaient autrefois tous les Musulmans d'Orient et d'Occident au courant des nécessités politiques, sociales et économiques de l'époque. Ces discours de puissante envergure ne se faisaient plus depuis longtemps pour des raisons qu'il serait trop difficile d'expliquer ici, mais l'actuel roi d'Arabie cherche à les ressusciter par toutes sortes de réunions amicales et de banquets officiels.*

« *La conséquence de la nouvelle situation créée par les bouleversements de la guerre mondiale fut pour les Musulmans le désir de s'unir, tout de suite, afin de pouvoir se défendre plus tard. L'union fait la force, dit-on. De là le Congrès islamique tenu en* 1930 *à Tirâna, capitale de l'Albanie. De là le Congrès panislamique de Jérusalem. De là le Congrès*

panindien tenu à Madras, en janvier de cette année, dans lequel les Musulmans des Indes anglaises discutèrent de leurs relations avec les Brahmanes et leurs affiliés, et surtout avec le gouvernement de Londres (1). De là aussi les différents autres Congrès islamiques locaux, tout spécialement celui des Indes Néerlandaises, où les Musulmans s'occupèrent des questions les intéressant particulièrement (2).

« De là enfin, le Congrès européen qui doit se réunir à Genève, au mois de mai 1933. Là, les Musulmans d'Europe désirent faire connaissance afin de défendre leurs intérêts de minorités, actuellement libérées et autrefois tyrannisées. Aimant, tous, leurs différentes patries, ils désirent que leurs gouvernements nationaux développent partout les liens d'amitié et d'entente cordiale. En un mot, le Congrès de Genève aura pour but l'agrandissement du programme développé à Tirâna.

« Quelques pessimistes d'Orient craignent des obstacles que créeront, disent-ils, certains gouvernements européens. Nous pensons que ces craintes n'ont aucune base sérieuse, car ces gouvernements ne cherchent actuellement que la paix et l'amitié. »



Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans donner connaissance de l'importante et grave lettre d'un homme d'un certain âge, pondéré, occupant

(1) Remarquons que grâce aux Musulmans hindous, une langue devient générale aux Indes où on ne parlait que des langues locales; c'est l'Urdu (mot turc qui veut dire armée), qui est une sorte de sabir composé de turc, d'arabe, de persan et de sanscrit.

(2) Il y a aux Indes Néerlandaises 58 millions de Musulmans sur 63 millions d'habitants. En Malaisie, le congrès local a été fort dur pour la France à cause du dahir berbère.

une position sociale considérable, un Algérien de race et de naissance, Arabe Musulman, connaissant à fond notre langue et ayant approfondi toutes les questions mondiales. Cette lettre date de fin juillet 1932 :

« *...La trahison des Alliés envers les Arabes, au cours de la grande guerre, aura servi de profitable leçon à ces derniers en leur montrant la valeur morale de l'Europe et celle de ses promesses.*

« *Par ailleurs, si les Arabes se sont révoltés contre la Turquie, en dépit des liens religieux, politiques et naturels qui les rattachaient à elle, comment douter de leur attitude à l'égard d'une nation auprès de laquelle aucune de ces affinités ne les retiendrait?*

« ALORS SURTOUT QUE LES PEUPLES MUSULMANS SE TROUVENT AUJOURD'HUI PRÊTS COMME LA TERRE PRÉPARÉE PAR LES SEMAILLES.

« *Quel que soit celui qui les convierait à la lutte, il est certain que les Arabes répondraient en un clin d'œil à son appel, que ce soit la Russie, la Turquie ou une autre nation.*

« *Pour finir, est-il politique de compter que si le temps amenait à nouveau des événements graves, les Arabes adopteraient la même ligne de conduite qu'en* 1915?

« *De fait, la France elle-même se trouve exposée à ce péril. Elle ne dispose plus, à mon sens, pour le conjurer, d'autres armes que de celle-ci : la conviction qu'ont les Musulmans que la domination française est encore préférable à toute autre domination de puissance coloniale. Elle doit donc tirer profit de cette situation et de cette confiance*

qui lui est témoignée, en s'empressant d'agir pour sauvegarder cette adhésion des cœurs, en répondant à de justes revendications et non en faisant des promesses vaines et dilatoires. Tel est mon humble avis. »

On verra plus loin le cas que notre Gouvernement, pourtant averti, fait de si justes remarques.

III

En Orient

Le 3 octobre 1932, l'Irak est entrée dans la Société des Nations. Ce fut un grand jour pour le monde arabe; une voix autorisée allait enfin pouvoir défendre les milieux musulmans et arabes contre toutes les convoitises.

Quel chemin parcouru depuis 1918! et que doivent être les pensées de S. M. le roi Fayçal en se remémorant ces quatorze années d'espérances, de déboires et de luttes. Le prince Fayçal, accompagné du général Noury el Saïd, maintenant premier ministre, de son secrétaire Rustoum Haïdar, aujourd'hui ministre des Finances, et du docteur Kadri, était venu en Europe après la cessation des hostilités, pour saluer les alliés de son pays. Après un premier séjour à Lyon, une visite à Strasbourg, puis à Londres, il était arrivé à Paris à l'Hôtel Continental, qu'il quitta ensuite pour l'avenue du Bois. Il avait eu l'amabilité de nous apporter le salut de son père, le roi Hussein. Nommé délégué des Arabes à la Conférence de la Paix, n'ayant

naturellement aucun document, il fut surpris lorsqu'il lui fut réclamé en 1919, dans les cinq jours, un rapport complet, ethnique, politique, économique, sur tous les pays arabes d'Orient. Les vieux et jeunes étudiants arabes de Paris, qui étaient venus se grouper autour de lui dès son arrivée, n'avaient, en fait de sérieuses connaissances, que celles des brasseries du Quartier Latin et des parlementaires d'extrême-gauche. Ce n'était guère suffisant. Ayant en mains, depuis 1904, toutes les pièces officielles nécessaires, nous pûmes en quarante-huit heures rédiger le rapport. Malheureusement, nullement au courant de tous les dessous de cartes politiques, le prince, ne saisissant pas alors le bien-fondé des conseils à lui donnés, écouta ses compatriotes non informés. De là provinrent tous les déboires, et quels déboires!

Il est inutile de rappeler ce que nous avons écrit dans nos livres, entre autres dans *La Révolte arabe, de* 1906 à 1925, deuxième volume : le royaume de Syrie si bien mis en route, l'occupation plus que regrettable de la Syrie par nos troupes, la chute du roi, puis le trône de l'Irak, la lutte continuelle avec l'Angleterre, et enfin la libération.

S. M. le roi Fayçal se préoccupe depuis quelque temps, de la constitution d'une Confédération des pays arabes, qui engloberait toute l'Arabie, avec S. M. le roi Ibn Seoud, souverain du Hedjaz et sultan du Nedjed, S. M. le roi et Imam Mahmoud Yahia, du Yemen, et, en Asie Mineure, l'Irak sur lequel il règne, la Transjordanie que gouverne S. M. Abdullah, son frère, et enfin la Syrie, sous mandat français. Elle devrait aussi, cette union, comprendre la Perse, l'Afghanistan et le Beloutchistan ainsi que les Etats arabes de l'Hadramaut et de Mascate.

Cette confédération est nécessaire à tous points de vue. Elle devrait être logiquement appuyée et encouragée par la France et l'Angleterre, entre autres, car elle formerait un solide rempart contre une attaque éventuelle de la Turquie et des Soviets. Isolés, non soudés entre eux par un lien solide, chacun de ces Etats, sauf l'Arabie Centrale, serait vite la proie des envahisseurs. Quel désastre, alors, et quelles conséquences! L'Egypte serait naturellement membre de cette confédération.

Un seul obstacle s'oppose à cette réalisation immédiate : la situation actuelle de la Syrie. Pauvre pays martyr, qui espère toujours en sa libération prochaine et qui voit s'échafauder chaque jour au Quai d'Orsay de nouvelles combinaisons pour le diviser et pour resserrer ses liens. Nous nous demandons si pareille violation du droit des gens aura bientôt une fin. La France a dépensé plus de dix milliards dans ce pays, en pure perte pour notre patrie, sauf pour certains groupes intéressés qui ont ramassé des fortunes avec l'argent de la communauté française. Combien nous eût été profitable une toute autre politique, dès 1919! accueillis en alliés, en libérateurs, nous aurions obtenu des avantages considérables, politiques et économiques, tout en respectant la volonté syrienne qui, ne l'oublions pas, n'a jamais accepté ni reconnu le mandat que nous nous sommes octroyé. Ce ne sont pas les décisions de la Commission des Mandats à la Société des Nations qui modifieront une vérité flagrante, et les approbations des actes des Mandataires ne permettent pas de lui décerner des éloges.

Aux dernières élections législatives qui ont coûté à la Syrie 25 tués et 150 blessés, tous les procédés arbitraires furent autorisés afin de fausser les résultats. Ce fut un scandale sans nom. Nos dirigeants

veulent sans doute que le futur traité d'alliance qui doit, paraît-il, rendre à la Syrie son indépendance, soit une dérision, consacrant une mainmise définitive de notre part. Ce serait une grave faute. Nous avons, évidemment, lu dans notre presse des articles très inspirés au sujet de l'erreur commise en dotant le pays du système électif pour lequel il n'est nullement mûr, ce qui justifie le mandat. N'épiloguons pas là-dessus. Dans maintes contrées d'Europe, ce sont les élites seules qui dirigent. D'ailleurs, la Syrie sait fort bien se gouverner elle-même; sa proportion d'illettrés est infime avec ce qu'on voit dans des contrées soi-disant plus civilisées. Du temps des Turcs, elle avait ses députés, ses sénateurs, ses généraux, ses officiers, des gouverneurs, des fonctionnaires, etc., arabes. En Egypte, elle avait formé l'armature de l'administration. Notre pays a voulu faire croire à notre public que l'Orient était un pays sauvage. La preuve? l'autre jour nous feuilletions la collection de notre journal : *L'Orient-Arabe*, paru pendant la guerre. La censure avait soin de caviarder tout ce qui avait trait au degré de culture de cette malheureuse région, même les questions musicales.

Cette pauvre Syrie! certains parlementaires, entre autres M. Jean Montigny (1), député de la Sarthe, proposent de s'en servir comme monnaie d'échange. Voici ce qu'il écrivait le 24 juillet 1932 dans le journal : *La République :*

« *L'accord franco-anglais (de Lausanne) est une première étape de cette nouvelle politique de paix.*

(1) Voir à l'Appendice les conséquences si graves de cette proposition sous ce titre : « Les convoitises coloniales étrangères. »

Parmi ses effets indirects l'un des plus importants sera, sans doute, de faciliter un rapprochement avec l'Italie. Il serait digne de M. Herriot qu'il s'occupât, après Genève, de Rome. Pourquoi, depuis dix ans, aucun de nos gouvernements n'a-t-il osé causer avec Mussolini? Il y a pourtant un beau sujet de conversation : la Syrie.

« L'Angleterre a abandonné son mandat sur l'Irak. La France a sauvé son prestige en Syrie; une nation aussi riche en territoire que la nôtre ne se diminuerait en rien en partageant avec un peuple trop pauvre en colonies, moyennant des garanties politiques et économiques, notamment au Liban, un droit, ou plutôt une charge, dont la délégation par la Société des Nations n'est au surplus que temporaire. »

La personnalité arabe, dont nous avons reproduit la lettre à la fin du dernier chapitre, nous écrit à ce sujet :

« D'après ce que vous me dites, je crois comprendre que le rédacteur propose purement et simplement à la France d'obtenir les bonnes grâces de l'Italie en cédant à celle-ci ses droits sur la Syrie. Je ne crois pas à la possibilité d'un tel accord et à sa sincérité pour plusieurs raisons.

« La Syrie n'est pas une marchandise exposée aux débats des maquignons. Elle a ses lions. De plus, les convoitises que l'Italie nourrit à l'endroit de la France ne sauraient se satisfaire de la Syrie. Elle ambitionne mieux.

« En outre, les liens intimes qui viennent d'être créés entre l'Italie, son ancienne ennemie la Turquie, et la Russie, ne laissent sans doute plus de

place pour un accord entre elle et la France, même par le moyen de tels marchandages. »

C'est très intelligemment pensé; mais il y a d'autres raisons plus importantes : la volonté de la Syrie, d'abord, ses droits imprescriptibles, l'aversion profonde de *tous* les Musulmans de la terre contre les Italiens, l'impression désastreuse qui en résulterait pour nous, dans toute l'Afrique, et enfin, si peu que cela compte aujourd'hui, la conscience des adhérents de la Société des Nations. La Syrie n'est pas une colonie, le Liban non plus. On se demande par quelle aberration un député, et non des moindres, a pu émettre une idée aussi dangereuse pour notre réputation et notre influence.

Il a été également question d'ériger la Syrie (entière) en royaume. La majorité écrasante du pays l'accepte avec, comme corollaire, l'union avec l'Irak. Aussi a-t-on pensé à nommer comme souverain S. M. le Roi Fayçal, qui réunirait ainsi deux couronnes sur sa tête. Les relations, maintenant cordiales, de ce roi avec la France, la manière dont il a réglé l'affaire des pétroles et du pipe-line, lui ont assuré à Paris de chauds partisans. Toutefois, des hésitations se sont fait jour. Le traité d'alliance anglo-irakien de 1930, s'il assure l'indépendance nominale de l'Irak, lie trop fortement pendant vingt-cinq ans ce pays à la Grande-Bretagne pour que le roi ne soit pas très libre en réalité, surtout à l'extérieur. Or, comme la France, si elle accorde à la Syrie la liberté, entend que ses intérêts politiques et économiques soient sauvegardés, elle craint d'être trop à la merci de sa voisine l'Angleterre, déjà si peu sûre par ses variations continuelles.

Du côté arabe, des difficultés surgissent également. Quelle répercussion cette investiture aura-t-

elle sur les relations de notre pays avec le souverain d'Arabie, Ibn Séoud? Ce roi, dont l'influence grandit chaque jour, est en relations constantes avec les Musulmans du monde entier. Totalement indépendant, maître des Lieux Saints de l'Islam, il est à ménager. Les trois pays arabes du nord de son royaume. Irak, Syrie, Transjordanie, entre les mains des fils de son ancien adversaire, le roi Hussein, peuvent être un danger pour lui. Aussi une Confédération arabe, sous cette forme, semble difficile.

Ce n'est pas à nous à trouver la solution de ce problème fort délicat.

Ces derniers jours, la grande presse a laissé entendre que l'exemple de l'Angleterre avec l'Irak allait être suivi par la France en Syrie, mais que cette réalisation serait assez lente. Le prétexte de cette temporisation est un chef-d'œuvre de duplicité. L'Irak formait, dit-on, un tout homogène, ce qui facilitait les choses, tandis que la Syrie est, parait-il, une fédération, d'où complications. Or, c'est la France qui, pour mieux dominer, a créé cette division d'Etats contre laquelle la population a protesté de tous temps. Depuis des siècles, la Syrie était Une.

D'autres candidatures au trône de Syrie ont surgi, les unes soutenues par la Turquie, d'autres par le quai d'Orsay. Nous n'en parlerons pas. C'est aux Syriens à décider. Notons toutefois que ce projet, de plus en plus d'actualité, permet aux Syriens d'espérer un prochain et heureux changement de régime.

Mais qui rendra à la Syrie ses frontières naturelles, le Taurus, dont nous avons disposé en faveur de la Turquie, bien que nous fussions seulement, d'après les termes mêmes du mandat A., les

fidéi-commis, les *trustee*, de la Syrie, et que nous n'avions aucun droit de distraire quoi que ce soit de son capital?

Le Liban

A côté de la Syrie, il y a le Liban. Les fantaisies administratives de ce petit Etat ont motivé des mesures un peu rigoureuses pour sauver les finances. Il y a, en outre, un autre problème. On sait que le petit et vieux Liban s'est mué en Grand-Liban; mais ce qu'on ignore ou veut ignorer, c'est que la majorité, jusqu'alors chrétienne, est maintenant musulmane, et que cette majorité, écartée des affaires politiques, entend jouer son rôle. Le résultat de l'extension territoriale, décidée en dépit des protestations syriennes et sur la demande des Maronites, se fait sentir aujourd'hui. Voici la dernière statistique, d'août 1932 :

Maronites : 227.800; Grecs orthodoxes : 77.312; Arméniens orthodoxes : 26.102; Arméniens catholiques : 5.890; Syriaques orthodoxes : 2.723; Syriaques catholiques : 2.803; Protestants : 1.869; Chaldéens orthodoxes : 190; Chaldéens catholiques : 581; Melkites : 56.707; Israélites : 3.588; Musulmans Sunnites : 173.100; Musulmans Chiites : 155.000; Druses : 35.334; Divers : 6.393.

Le Liban doit régler aussi ses frontières avec la Syrie, car c'est une source de conflits futurs regrettables à tous égards, et une commission de neutres sera seule capable d'édicter des choses justes. Beyrouth devra être de même érigé en port libre, puis-

que c'est le vrai débouché de la Syrie à laquelle cette ville appartenait.

Il ne nous reste plus, après cet exposé précis de la situation en Syrie, qu'à souhaiter qu'une solution équitable et rapide intervienne pour le plus grand bien des populations syriennes si éprouvées et pour celui de la France.

La Palestine

La Palestine réclame de son côté contre le sort qui lui est fait. Elle était, avant 1914, partie intégrante de la Syrie. Elle doit, au moins, redevenir indépendante. Elle ne comprend pas que, ayant une énorme majorité musulmane, ce soient les Sionistes qui occupent les grands postes et qui font la loi. Le gouvernement anglais voudrait provoquer des conflits sanglants qu'il n'agirait pas autrement. D'ailleurs, les Sionistes sont loin d'être aussi intéressants pour la Grande-Bretagne qu'au début. En effet, une forte proportion de parasites existe parmi ces immigrants, vivant aux dépens des donateurs de l'œuvre. Il serait bon de les renvoyer dans leurs pays d'origine et de ne garder que les vrais travailleurs qui, devenus citoyens de Palestine, seraient traités comme les autres habitants, sans plus de droits et avec autant de devoirs. La situation demeurera tendue jusque-là. L'Angleterre n'a pas intérêt à la maintenir telle quelle. On raconte qu'elle s'en rend compte: mais elle a été tellement ondoyante et diverse qu'on ne peut lui faire confiance, à moins d'actes décisifs.

Il est curieux d'observer l'attitude des Orthodoxes, qui ont une tendance manifeste à appuyer l'action des Musulmans.

La Palestine désire aussi le rattachement à son territoire de la Transjordanie que, pour complaire à un des fils du roi Hussein, et aussi pour encercler la Syrie et le royaume du Hedjaz et du Nedjed, les Anglais ont érigé en un minuscule royaume qui n'a aucune raison d'être. La Transjordanie a, de tous temps, fait partie de la Palestine. Ces divisions, opérées pour assurer la prédominance de certaines puissances, sont contraires à toute justice et à toute logique et seront causes, plus tard, de graves événements.

IV

L'Afrique du Nord

« ... L'évolution des peuples aujourd'hui est très rapide... Les puissances colonisatrices ont à choisir : cette évolution se fera ou par elles ou contre elles. Les liens de servitude doivent disparaître et laisser place à des liens d'amitié et de solidarité. Il faut que l'Indigène ne soit pas traité en inférieur dans son propre pays; il faut qu'il soit pratiquement l'égal de l'Européen et que la même loi régisse tout le monde. Le colonialisme européen souffre d'un grave défaut; il veut continuer à vivre sur une somme d'idées vieilles et surannées, alors que les sociétés colonisées évoluent et se transforment d'une manière étonnante. On continue à inculquer aux fonctionnaires coloniaux les mêmes idées ou à peu près qu'il y a vingt ans ou peut-être cinquante.

« Une collaboration étroite doit s'établir entre protecteur et protégé. Mais toute collaboration exige une égalité, autrement elle n'est qu'un asservissement du moins favorisé par le plus favorisé. Pour quelques-uns, la collaboration est très sim-

ple; elle consiste en ceci : donner à certains indigènes de hautes fonctions à caractère honorifique avec de larges traitements de façon à leur fermer la bouche, accorder à d'autres certaines fonctions inférieures sans importance et laisser les postes de commande et la gestion effective des affaires entre les mains de l'Européen, l'Homme privilégié. De telles conceptions sont à la base du malaise colonial qui sévit incontestablement aujourd'hui. »

Ces lignes résument d'une façon parfaite la situation actuelle dans toutes les colonies, dans tous les pays de protectorat et de mandat, qu'ils soient anglais, français, italiens ou espagnols. Elles ont été écrites par un Marocain de haute culture, de la zône espagnole, et ont paru dans la revue *La Nation Arabe* de mai-juin 1932. Elles avaient leur place tout indiquée en tête de cette étude de notre Afrique du Nord, car elles indiquent bien la source du malaise que l'on perçoit partout dans ces régions sur les habitants desquels nous devrions pouvoir compter comme sur nous-mêmes, tandis qu'ils nous échappent de plus en plus.

La Revue fait suivre cette remarquable appréciation d'une note, bien à sa place, sur la façon dont l'Europe entend l'égalité. A la conférence de désarmement le bombardement aérien n'a été interdit que parmi les peuples de race blanche! L'émir Chekib Arslan ajoute à ce propos :

« *C'est une faute énorme dont les conséquences, surtout du point de vue moral, sont incalculables. Les puissances impérialistes n'ont pas mesuré toute l'étendue de cette distinction terrible qui fait que le bombardement aérien soit permis contre les femmes, les enfants et les populations paisibles de l'Asie*

et de l'Afrique; mais elles constateront un jour le dommage de cette exception à toute l'œuvre de la conférence, bien maigre d'ailleurs. Elles verront combien cette distinction causera de ravages dans cette société qu'on essaie de reconstruire. »

Nous donnons dans l'Appendice une pièce capitale, la résolution du Congrès panislamique au sujet de la Colonisation, remise à la S. D. N.

Raisonnons un peu. Si, de tous les points du globe, des paroles semblables jaillissent de bouches autorisées, sans qu'il y ait eu entente préalable entre elles, si la mésentente entre colonisateurs et colonisés se révèle chaque jour plus profonde, si des appels de détresse retentissent partout, c'est qu'il y a quelque chose de vétuste dans les rouages. Il ne suffit pas d'en appeler à la force — elle n'a qu'un temps et ne réussit pas toujours; — d'accuser une propagande néfaste, ce qui est facile pour masquer ses erreurs passées et la continuité de celles-ci, de mettre en cause des gouverneurs afin de ne pas découvrir un régime mauvais. Non, il faut voir les choses de face, avec courage et, au lieu d'ergoter, prendre des mesures viriles hardiment françaises, loyales.

Notre Afrique du Nord est particulièrement visée par certains polémistes. Les uns préconisent un ministère de cette Afrique du Nord; les autres désirent l'abolition des douanes entre les trois pays qui la composent, sans se rendre compte des ruines que cette abolition entraînerait et des conflits internationaux; d'autres encore... mais à quoi bon continuer? Ce n'est pas là que réside le mal. Essayons de débrider la plaie.

L'Afrique du Nord est constituée par l'Algérie,

dépendant du ministère de l'Intérieur et partagée en trois départements, plus les territoires militaires, par la Tunisie et le Maroc, pays de protectorat, placés sous la tutelle du ministère des Affaires Etrangères. En dehors de certaines coutumes locales c'est la même langue qui est parlée partout, de Port-Saïd à Fez, c'est la même religion qui unit les habitants, qu'ils soient Egyptiens, Tripolitains, Tunisiens, Algériens ou Marocains. Chacune des contrées où flotte notre drapeau a son histoire propre, de hauts faits à son actif, ses tendances artistiques ou littéraires, son individualité; mais, malgré ces différences, tous les habitants se sentent frères, solidaires les uns des autres, et chaque fait douloureux qui atteint l'un est ressenti vivement par les autres.

Dans notre petit livre « *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord* », paru en janvier 1930, nous avons donné un aperçu rapide, mais précis, de tout ce qu'il fallait faire pour remédier aux maux dont souffre chacun de ces trois pays. Hélas! le centenaire de l'Algérie est passé, le cinquantenaire de la Tunisie a été fêté, sans que rien n'ait été fait de tangible pour améliorer la situation. Ces fêtes, par contre, ont coûté des dizaines de millions qui auraient dû être mieux utilisés pour le bonheur de tous au lieu de servir à des reconstitutions irritantes, à des réceptions somptueuses de parlementaires et de journalistes ou autres personnes, à la rémunération de dithyrambes exagérés. Le peuple arabe, peiné, assistait — souvent par force — à ces agapes et à ces réjouissances.

L'Exposition Coloniale de 1931 n'a pas apporté plus de modifications au régime. Au contraire. Il semble que, depuis quelques mois, les vieilles méthodes coloniales ont repris de la puissance. Nous l'avons exposé en juillet 1932 dans un article. Voici

les principaux passages de notre exposé qui avait pour titre : « *Désenchantement* » :

« *L'Exposition Coloniale de 1931 a causé une amère désillusion à tous les peuples dont les pays se trouvent sous notre mandat, sous notre protectorat ou sont classés comme colonies.*

« *Ces populations avaient fondé de grands espoirs sur la grandiose manifestation de Vincennes, avant, pendant et après. Elles avaient espéré que, grâce à la connaissance, devenue générale, de leurs industries, de leur commerce, de leurs arts si raffinés, de leurs civilisations souvent aussi — si ce n'est plus, bien qu'anciennes — développées que la nôtre, elles obtiendraient une modification sérieuse dans leur situation vis-à-vis de la Métropole. La vue de leurs soldats, à la poitrine couverte de décorations gagnées sur les fronts de France, devait, à leur avis, rappeler à tous leur dévouement et leurs sacrifices. Enfin les discours prononcés en maintes circonstances par les autorités les plus élevées, étaient un indice d'un revirement profond, croyaient-ils.*

« *Hélas! le dernier flon-flon a retenti; les merveilles de Vincennes ont disparu, le vent a emporté les belles paroles et rien n'a été changé. Ces populations de la plus grande France ne comprennent pas. L'explication en est cependant fort simple.*

« *La masse des Français n'est nullement au courant des problèmes complexes de la colonisation; elle ignore son histoire, même la plus récente; elle ne sait pas que, la plupart du temps, les colons appelés au loin s'installent sur les terres enlevées aux Indigènes (sauf en Indochine); elle ne connaît pas le régime sous lequel vivent ces peuples...*

« *... Les malheureux « Colonialistes », comme les*

appellent les Indigènes, ne se rendent pas compte de l'évolution générale, de la haute culture des élites indigènes; ils ne voient pas qu'en persévérant dans leurs vieilles méthodes, ils font du mal à notre pays qui a, au contraire, un besoin urgent de resserrer les liens qui lui attachent les Indigènes, de faire de ceux-ci des collaborateurs, des amis, des égaux. Ils ont bien été nos égaux sur les champs de bataille!

« Puis, à côté de ces cadres officiels se trouvent tous les profiteurs. Malheureusement, quel que soit le parti qui ait le pouvoir en France, il sera toujours enclin à écouter leurs avis, pour des raisons multiples...

« ... C'est pourquoi, nous retournant vers les Indigènes de nos Colonies, principalement vers les habitants de toute notre Afrique du Nord, nous les prions de nouveau de se grouper, de ne compter que sur eux-mêmes, de clamer à Paris même, dans un organe à eux, au moins hebdomadaire, leurs besoins, leurs droits, leur détresse. S'ils le veulent, ils seront écoutés, très vite même, à la condition qu'ils consentent à suivre les conseils des rares vrais amis qu'ils possèdent. »

Il n'est pas besoin de dire que rien n'a été modifié malgré les adjurations venues de toutes parts. On se heurte à un parti-pris évident, à un programme suivi avec une persévérance inlassable, malgré les dangers d'une pareille attitude, sans égard pour les 100.000 morts nord-africains de la guerre, preuve pourtant des sentiments des Indigènes et de leur dévouement. Toute l'Afrique du Nord souffre des mêmes maux : atteintes à la religion, accaparement des terres, refoulement, impôts impitoyables malgré la famine et la crise, lois draconiennes sur les

forêts, tentatives d'assimilation (!), refus des droits politiques, etc. etc. Il serait si simple, cependant, d'agir d'une tout autre manière! Ce n'est pas, toutefois, en adoptant les idées du Comité Bugeaud qui désire voir se multiplier la petite colonisation française et même étrangère, pourvu que cette dernière ait des tendances francophiles. Cette extension se traduira par des expropriations dont les Indigènes seront les victimes. C'est ce qu'on appelle la civilisation moderne.

Passons, maintenant, à l'étude séparée de chacun des pays de cette Afrique du Nord si meurtrie.

L'Algérie

Le 17 juin 1932, en débarquant à Marseille, M. Carde, gouverneur général de l'Algérie, a parlé devant la presse. Après avoir exposé que les chiffres du commerce extérieur pour le premier trimestre 1932 accusaient une certaine reprise d'activité, il a ajouté :

« *Européens et Indigènes collaborent en parfaite entente à l'œuvre commune. Nos populations musulmanes demeurent insensibles aux appels des organisations de désordre et gardent leur confiance en la France qui leur a apporté la sûreté des vies et des biens (!) et a fait disparaître le spectre redouté des famines et des disettes qui les décimaient régulièrement avant notre arrivée.* »

Tout va bien, s'est dit le naïf lecteur des grands journaux en prenant connaissance de ce communiqué. Nous avions en mains les preuves du con-

traire, aussi nous demandâmes, le 29 juin, une entrevue au Gouverneur Général qui, courtoisement, nous répondit par pneumatique en fixant le rendez-vous pour le lendemain afin que nous puissions nous rencontrer avec M. Mirante, directeur des Affaires Indigènes, en instance de départ pour Vichy. L'accueil fut très cordial et il fut entendu que M. Carde, mis au courant, me fixerait un jour très prochain pour élucider tous les faits exposés. Le 4 juillet, ayant insisté, nous reçumes un mot fort aimable du Gouverneur Général, nous priant d'exposer par lettre, afin, sans doute, de pouvoir les étudier d'avance, nos desiderata « qui seront examinés, vous pouvez en être assuré, avec la plus « grande bienveillance », ajoutait le Gouverneur.

Le 7 juillet nous remîmes trois rapports : l'un sur le M'Zab qui nous a mandaté officiellement, l'autre sur les diverses questions algériennes, le troisième relatif aux interdictions de mes ouvrages en 1928, 1929 et 1930 (1). Nous ne reçumes plus aucune nouvelle : M. Carde avait pris ses vacances. Le 10 août, apprenant son retour à Paris, nous lui laissâmes un mot; mais il repartait le soir même pour Alger d'où il nous adressa aussitôt ses regrets de n'avoir pu nous voir. Nous lui répondîmes et, depuis, la correspondance cessa. C'est que les questions posées, très brièvement, étaient graves. Or, M. Carde, fonctionnaire colonial de carrière, fort averti des choses d'Afrique, n'est pas son maître. Malgré son vif désir de bien faire, il doit compter avec son ministre, avec les parlementaires d'Algérie et du groupe colonial, avec les délégués financiers, avec les puissantes sociétés implantées dans le pays, avec tous les « féodaux » aux attaches dan-

(1) Voir à l'Appendice les détails sur ces interdictions.

gereuses pour le Gouverneur assez osé pour résister à leurs désirs ou enfreindre leurs véritables ordres. Déranger quoi que ce soit à l'ordre sacro-saint est un crime.

Pour tranquilliser M. Carde nous lui avions écrit que, terminant un ouvrage et ayant toute la documentation utile, nous estimions cependant nécessaire de connaître les intentions du gouvernement, les méthodes qu'il préconisait pour remédier aux erreurs présentes. Nous en aurions fait notre profit dans l'exposé général, sans laisser percevoir d'où nous avions pu déduire des espérances. C'est ainsi que nous avions opéré avec une grande étude sur les Colonies en 1909, et le Ministre, qui avait eu l'obligeance de nous communiquer des rapports confidentiels, n'a jamais pu nous reprocher une indiscrétion quelconque ni l'usage, fort précieux, dans la discussion de certains projets, que nous en avions fait.

Voici notre note relative à l'Algérie, note succincte qu'a bien voulu déclarer parfaite un Algérien fort écouté dans son pays et fort lu. Nous tenons à la publier pour bien montrer la tendance; mais nous reparlerons plus loin des autres problèmes laissés dans l'ombre. Pour ne pas fatiguer le Gouverneur, nous ne voulions pas multiplier les pages :

« 7 juillet 1932. — *M. Mirante a eu l'amabilité de me dire, l'autre jour, que les Fellahs, peu ou pas instruits, ne se souciaient guère de toute la politique et ne désiraient qu'un peu de justice et de bonnes récoltes.*

« *Je ne suis pas tout à fait de son avis. Il faut tenir compte des longues palabres le soir, dans les*

douars ou les gourbis, des faits divers exposés par les intellectuels, par des militaires venant de terminer leur temps de service, par des ouvriers rentrant de France. Et peu à peu se forme une opinion générale, secrète comme tout ce qui est arabe et musulman, opinion qui n'est pas hostile à la France, mais qui indique de l'étonnement et de la tristesse d'être traité à part, alors que les Algériens sont appelés aux mêmes dangers sous nos drapeaux.

« La différence de traitement entre la France et l'Algérie en ce qui concerne les Indigènes est également fort commentée; la défense de servir les Indigènes, de la part des Européens en Algérie, est une humiliation grave; de même les obstacles mis au pèlerinage de La Mecque mécontentent les Musulmans.

« Si, dans les communes de plein exercice, l'Indigène peut parfois se défendre, souvent soutenu par de petits colons français qui se rendent compte des choses, dans les communes mixtes certains administrateurs sont à renvoyer d'urgence, malgré le principe sacré d'autorité. Quant aux territoires militaires, c'est déplorable. On ne confie pas les directions d'un territoire, d'un douar à des officiers ou même à des sous-officiers, dont ce n'est pas le rôle. Chacun à sa place doit être un principe absolu.

« Du côté des Intellectuels, c'est plus grave encore. Ils sont un petit nombre, soit; mais ce petit nombre s'accroît sans cesse, et puis, dans tous les pays du monde, la situation est pareille. Or, ils souffrent du traitement à eux infligé. Ils sont considérés comme une race inférieure et se sentent opprimés par les « féodaux », par les naturalisés de tous les pays qui se croient les maîtres, par les Israélites locaux, naturalisés par le décret Crémieux.

« Voyez, par exemple, les instituteurs indigènes

qui, pour examens égaux et pour travail égal, n'ont pas l'égalité de situation.

« Voyez l'impossibilité pour eux de se faire naturaliser sans perdre leur statut personnel, alors que les noirs du Sénégal et les Malabars des Indes sont électeurs tout en gardant leur statut personnel; or, ce statut, c'est leur foi.

« Poursuit-on donc une politique anti-musulmane, malgré certains actes officiels ostentatoires qui cachent la réalité des faits? Certaines interdictions de quêtes ne sont-elles pas typiques, tandis qu'on en autorise d'autres moins justifiées?

« Ils voient que, dans la tourmente actuelle, le principal aide va aux colons français, tandis qu'ils ont des bribes de secours, alors que les Indigènes contribuent pour une très large part au budget de l'Algérie.

« Ils se rendent compte des avantages dérisoires qu'on leur accorde, sans les consulter, témoin les cinq représentants choisis, avec quel soin! de la Commission Interministérielle qui les écoute une fois par an et qui s'arroge, entre autres, le droit de se charger des intérêts moraux et religieux *des Indigènes! De quel droit cette commission va-t-elle toucher au Coran?*

« Ils voient que la Justice est lente et boiteuse. L'affaire d'El Milia en est un exemple. Les longs procès des Ouled-Dieb, des Hachem, des Ben Gahna, etc., sont pour eux un exemple navrant.

« Nous nous arrêtons là pour le moment. Il y a trop à dire.

« Or, quoiqu'on dise, de par le monde entier un immense mouvement se propage et s'amplifie chaque jour. Les 350 millions de Musulmans sur la terre (le quart de la population terrestre, ne l'oublions pas) en ont assez de se voir maltraités, poursuivis

dans leur foi, dans leurs personnes et dans leurs biens, surveillés dans leurs patries. Ils veulent être traités comme les autres êtres humains.

« La France est intéressée, plus que toute autre nation, à ne pas voir ces milieux se retourner contre elle.

« Jusqu'ici, le bolchevisme n'a pas de prise sensible sur les Musulmans; mais il est à craindre que ceux-ci ne s'en servent comme alliés et soutiens à un moment donné.

« L'état de trouble général qui règne dans l'univers devrait inviter nos gouvernements à ne pas exacerber les Indigènes, à tout faire pour leur montrer qu'un grand changement s'opère dans nos méthodes, et cela sans perdre le temps. « Le temps « presse », m'écrivait, en décembre dernier, un des plus grands chefs musulmans et arabes, « dites-le « à votre Gouvernement ». Je l'ai fait.

« La France amie et alliée de l'Islam, ai-je proposé en 1930 dans mon avant-dernier livre, et cette parole a eu un profond retentissement. Qu'attend-on?

« Je ne veux pas vous citer les passages émouvants de toutes les lettres qui me sont parvenues de partout. Je les donnerai dans mon livre. Le pays sera juge. »

***

Comme nous l'avons vu au début de cette étude sur l'Algérie, M. Carde a insisté, en arrivant en France, sur la situation économique meilleure. Il y a eu certaines exportations qui ont permis aux statistiques de s'enfler pendant les trois premiers mois de l'année. Parfait; mais depuis plusieurs années, les récoltes sont déficitaires et aujourd'hui, à cause de l'impôt durement exigé, de la caisse agri-

cole impérative pour les remboursements, de l'usurier draconien, l'Indigène est obligé de vendre à vil prix son peu de grains, heureux encore s'il échappe aux poursuites judiciaires et ne voit pas partir, avec son burnous, ses dernières marmites, son cheval ou son âne, sa modeste charrue livrés aux enchères publiques (1). Veut-on connaître les prix actuels des animaux et de la terre? Voici ce qu'écrivait un Algérien en juin dernier.

« *Les bêtes ne valent presque rien sur les marchés. Le mouton, qui atteignait* 250 *francs, ne vaut plus actuellement que* 40 *francs; le mulet de* 5.000 *francs est tombé à* 1.000 *francs; l'hectare de terre, de* 4 *à* 8.000 *francs, vaut* 1.500 *francs...*

Le colon français est atteint comme l'Indigène; mais il obtient des prêts à long et moyen terme au plus bas taux, tandis que l'Indigène n'aura que ce que prête l'usurier... »

Les avances des usuriers varient entre 25 et 40 %.

Citons un exemple, afin de convaincre les plus incrédules; c'est une dépêche adressée à M. Herriot, président du Conseil, et à M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, en août 1932 par le docteur Bendjelloul conseiller général de Constantine, las du silence gardé par le Gouvernement Général à qui il avait donné communication des faits :

« *Avons honneur vous exposer situation très grave*

(1) Qu'on ne nous taxe pas de dénigrement systématique. En septembre 1932, les Délégations financières algériennes ont été convoquées d'urgence par M. Carde. Pour équilibrer le budget de 1932, il fallait voter 115 millions d'impôts nouveaux! Les commerçants et industriels algériens ont protesté vivement et demandent des économies précisées par eux.

faite aux Indigènes commune mixte Ain M'lila. Rentrée impôts caractérisée par brutalités et tortures. Injures, gifles, coups de cravache. Emprisonnement. Corvées. Exposition au soleil. Saisies vêtements portés sur contribuables. Saisies bijoux femmes contribuables. Saisies instruments travail et dernières provisions de bouche. Faits révoltants que réprouve conscience humaine et démentant beaux discours centenaires. Misère indigène très grande due plusieurs années disette aggravée par crise mondiale. Demandons enquête par gens de France sur faits avancés. Vous prions donner ordre immédiat cesser brutalités. Accepter payements échelonnés impôts. Proroger année prochaine remboursements prêts de semences consentis depuis trois années. Vous prions recevoir prochaine délégation élus musulmans pour exposer situation morale et matérielle des Français musulmans algériens. Respectueuses salutations. »

Si, en Algérie, le courageux journal *La Voix Indigène* expose ces douloureuses affaires en exprimant le regret que la France n'agisse pas, dans la Métropole les journaux gardent le silence, masquant la vérité qu'il serait si nécessaire de faire connaître.

Le même journal, pour bien montrer la carence dont les Algériens sont victimes, a raconté une autre histoire ahurissante, dans son numéro du 12 novembre 1931. Il s'agit de l'Assistance aux Indigènes. L'auteur de l'article, M. Zenati, homme d'un grand bon sens, dit ceci :

« *Nous avons fait connaître dans notre dernier numéro la surenchère des rapports des services du Gouvernement Général au sujet des œuvres d'assistance aux Indigènes et nous avons signalé l'opinion*

effarente qui voudrait ne plus protéger l'enfance indigène ni favoriser les familles nombreuses musulmanes afin que la race n'arrive pas à un développement qui nuirait à la prépondérance de l'élément européen dans ce pays... Nous sommes reconnaissants à M. Carde de sa franchise... »

La Révolution Française a supprimé l'esclavage. La République le rétablit-elle indirectement?

M. Zenati continue :

« *Nous avons sous les yeux la circulaire du 29 juillet 1929, numéro 3554 (Assistance publique. Centenaire. — Œuvres d'assistance concernant les Indigènes).*

« *Dans ce document officiel M. le Préfet portait à la connaissance de M. le Sous-Préfet de Bône que la Caisse du Centenaire mettait à la disposition des œuvres d'assistance spéciale aux Indigènes une somme de près de 2 millions se répartissant ainsi :*

« *Chapitre III. — Article premier. — Création d'un asile pour suppression de la mendicité dans les rues de Constantine*	300.000 *fr.*
« *Article 2. — Création d'un orphelinat indigène à Constantine*..........	200.000 *fr.*
« *Article 3. — Création d'un foyer d'assistance à Bône*.................	400.000 *fr.*
« *Article 4. — Création d'une Cité de l'assistance indigène à Philippeville*..	500.000 *fr.*

« *Mais... 1. — M. Kief, le créateur de l'œuvre constantinienne, a commencé par toucher les 300.000 francs qui lui sont destinés et les a prudemment placés en banque.*

« *2. — L'orphelinat indigène de Sidi-Mabrouk est bien en construction, mais les travaux sont ar-*

rêtés depuis le printemps dernier, probablement faute d'argent. Où cet argent a-t-il passé?

« 3. — *Les 400.000 francs destinés au foyer de Bône ont fondu. Le Dr Honorat, ému de tant de sans-gêne, a constitué un Comité de protestation chargé de réclamer les 400.000 affectés, dit-on, à l'Œuvre des Enfants à la Montagne de Bugeaud où n'a jamais figuré le nom d'un Indigène.*

« 4. — *Les Indigènes de Philippeville n'entendent plus parler de leur Cité de l'assistance. On dit même que le dernier million prévu a passé à la Maison du Colon.*

« ...*Ce n'est pas plus difficile que ça d'administrer les Indigènes avec beaucoup de bienveillance.* »

Le même sans-gêne se retrouve dans toute l'Algérie. Il ne se manifeste pas seulement dans ce domaine. Nous avons donné dans notre livre sur les Musulmans en Afrique du Nord des renseignements assez complets. Il serait oiseux de les rééditer ici. Toutefois, on peut énumérer quelques faits caractéristiques montrant la différence de traitement entre les deux races dont le dénombrement se chiffre ainsi :

Français et naturalisés de tous pays	700.000
Etrangers	200.000
Indigènes (sujets français).........	5.600.000

— Les Algériens Indigènes font *deux* années de service armé actif, d'après le décret du 7 septembre 1926, car la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ne leur est pas applicable. Pourquoi?

— Les Territoires du Sud Algérien dépendent de l'autorité militaire qui a tous les pouvoirs, même civils. Là, ce sont les conseils de guerre qui jugent tout le monde. En plus, l'habitant de ces territoires peut être sans jugement interné ou mis en surveil-

lance; pour une simple contravention forestière, les tribus ou les douars sont frappés d'amendes collectives, leurs biens séquestrés, et cela même si l'incendie d'un lot de forêts provient d'une cause naturelle; il suffit que ce sinistre ait eu lieu à proximité d'un groupe d'habitants. Auprès des officiers sont des Aghas, des Bach-Aghas, des caïds, seigneurs féodaux qui perçoivent les petites amendes et les impôts; on se doute de quelle façon, mais l'autorité militaire ferme les yeux, à cause des services de tous genres rendus. Notons, simplement, pour mémoire, que l'Algérie est conquise depuis des années et que nous sommes en plein vingtième siècle, en 1932!

— Disons un mot de la colonisation. Il faut lire à ce sujet le livre de M. V. Spielmann : *Les Grands Domaines Nord-Africains* (1) pour se faire une idée de ce qui s'est passé et de ce qui se passe en Algérie, en Tunisie, au Maroc. C'est l'expropriation raisonnée, abusive, méthodique pour des raisons diverses et même sans raisons des meilleures terres du pays au profit de grandes Sociétés ou de personnages tenant au monde officiel. Tout est raconté dans cet ouvrage, chiffres en mains, et rien n'est plus douloureux à constater. Le plus curieux, c'est que la majorité de ces domaines est maintenant exploitée par les Indigènes à titre de khammès; mais, hélas! ils cultivent pour d'autres leurs anciennes propriétés.

De graves procès sont en cours et tout est mis en œuvre pour reporter à plus tard les solutions équitables. Les affaires des Ouled-Dieb, de la tribu des Hachem, par exemple, sont fort suggestives. Dans la première, la tribu des Ouled-Dieb a été dépouil-

(1) Chez l'auteur, M. V. Spielmann, 4, rue de Lyon, Alger.

lée de 705 hectares de riches terres de la région de Bône, valant deux millions, pour 24.500 francs, et l'accusé est M. Barrès du Penher, maire de La Calle, conseiller général délégué financier, vice-président du Conseil Supérieur de l'Algérie. Intervention armée, menaces de mort, arrestations en masse des notables, etc., sont monnaie courante dans cette affaire (1).

La question des Hachem date de 1871. Nous prions nos lecteurs de se reporter à la brochure résumant ce procès (2). L'affaire des Ahl Ali a mis en cause les bureaux arabes.

En 1931 au douar Gouraye, commune mixte de Morsott, les terres communales, cultivées depuis des siècles par les Indigènes, ont été enlevées à ceux-ci et données aux colons sans explications. A ce propos, *La Voix Indigène* cite les termes du traité du 5 juillet 1830 entre De Bourmond et Hussein :

« *leur religion, leur propriété, leur commerce et*
« *leur industrie ne recevront aucune atteinte* »,

et elle ajoute :

« *C'est pourquoi la civilisation en Algérie, au lieu de faire un pas en avant, recule d'un bond de huit siècles en arrière, ce qui nous ramène au régime odieux de la féodalité. Cette politique de refoulement à l'encontre des Indigènes fait naître dans nos cœurs des réflexions amères* (3). »

On ne doit guère s'étonner de cette juste appré-

(1) Lire la brochure : *L'Expropriation des Ouled-Dieb*, par M. V. Spielmann, 4, rue de Lyon, Alger.
(2) Lire : *La Tribu des Hachem*, par le même auteur.
(3) Voir à l'Appendice un article de *La Voix Indigène* sur l'Expropriation.

ciation des choses lorsqu'on relève les paroles prononcées par M. Morinaud, député de Constantine, lors de la dernière campagne électorale. Il paraît, d'après lui, que l'Algérie en 1830 était occupée par un peuple sauvage et barbare, et qu'après cent années d'occupation la prédominance française doit être maintenue partout, éternellement. C'est la raison pour laquelle il est très difficile aux Indigènes de se faire rendre justice, lorsque c'est un Français qui a commis le délit ou le crime. Avec des paroles aussi graves, M. Morinaud estime sans doute aider au rapprochament des cœurs.

— Les Indigènes sont également fort touchés par le fameux code forestier, d'une rigueur implacable, cause de ruine pour tous. En dehors des incendies dont nous avons parlé, il y a le paccage, les incursions de quelques moutons, le ramassage de bois morts. Ces forêts superbes et d'un beau rapport appartenaient toutes aux Indigènes à qui elles ont été enlevées pour le plus grand bonheur de certains bénéficiaires, et il faut croire que les délits réprimés si brutalement et collectivement, semblables à ceux d'avant la conquête, n'étaient pas bien graves, puisque ces forêts ont subsisté depuis des siècles.

V

L'Afrique du Nord

L'Algérie (*suite*).

La situation sociale des Indigènes algériens a donné lieu, depuis quelques années, à de nombreuses controverses. Il est utile de préciser que, depuis un siècle sous notre domination, ils connaissent seulement la France et attendent tout d'elle. Ils n'ont pas d'idées séparatistes; ils ne songent pas à reprendre leur liberté avec un souverain encore existant, comme, à l'occasion, pourraient y penser les Tunisiens et les Marocains. Nous n'avons donc rien à redouter de ce chef, à moins, toutefois, que nous ne fassions tout pour détourner de nous ces loyaux sujets. Leur presse indépendante le crie chaque jour, tout en faisant entendre les doléances justifiées d'un peuple qui souffre et qui voudrait se voir traité autrement. Ce peuple est Français, comme le déclare le sénatus-consulte de 1865; mais on l'a laissé à la seconde classe, tandis que les Algériens israélites ont été élevés en 1870 à la première, quoique pas plus instruits à cette époque que les autres. Cette anomalie a été et est étrange.

Elle est vivement relevée aujourd'hui par ces autres. De même ceux-ci ne comprennent pas qu'ayant tout donné à leur patrie, la France, dont leur sang, ils se voient relégués à l'arrière-plan par les fils d'étrangers venus s'implanter sur leur sol, étrangers qui ont ramassé de l'or sans rien donner en échange, ni leur sang, ni encore moins leurs sentiments.

Le peuple algérien n'a pas, au moins, la consolation d'être régi par la loi française avec les droits y afférents; il subit un régime d'exception que les services rendus et la loyauté de leur attitude auraient dû faire cesser depuis de très nombreuses années. Ceux qui s'opposent à ces justes mesures sont des profiteurs de toute espèce et les « colonialistes », pour employer un terme particulier qui les distingue des coloniaux.

Dans ce peuple vraiment opprimé s'est levée une élite qui commence à chiffrer et qui réclame ses droits, non seulement pour elle, mais pour tout le peuple. Devant l'obstruction systématique qui se remarque, très violente sur place et à Paris, elle manifeste un mécontentement compréhensible, atténué par son amour encore vivace pour notre pays, mais qui pourrait se modifier du tout au tout si rien ne change. Qu'on y prenne garde! notre vieil Algérien l'a écrit et nous avons donné sa lettre. On sent un frémissement partout. Veut-on en avoir une preuve? Lisez cette lettre à nous adressée l'année dernière, après l'apparition de notre dernier livre; elle émane d'un intellectuel, fort instruit :

« *Permettez-moi de vous remercier bien vivement, au nom de mes amis, d'avoir eu la délicate pensée de nous adresser cet ouvrage. La jeunesse algérienne suit avec une attention passionnée la*

lutte difficile que vous soutenez avec autant de courage tranquille que de fermeté pour le triomphe d'une politique vraiment digne du grand passé de la France.

« Nous connaissons les pages ardentes et nourries de sagesse que vous avez consacrées à nos malheurs et à notre situation précaire, pis encore, intenable. Notre génération a vibré d'émotion et de reconnaissance à la lecture de vos derniers ouvrages.

« Je ne me permettrai pas, cher monsieur, de vous décrire l'effroyable situation de l'Algérie musulmane. Vos écrits m'ont permis de me rendre compte que vous connaissiez parfaitement bien la vérité. Notre pays est devenu le dépotoir — excusez le mot — de la Méditerranée, la patrie des métèques et des aventuriers. Cette vérité affreuse, vous avez eu la noblesse méritoire en notre époque où s'étalent impunément la lâcheté et le mensonge, de la proclamer face à tous les imposteurs, d'en imposer l'éclatante manifestation. A la sinistre farce des « fêtes » du Centenaire de la conquête de notre pays, vous avez répondu en dressant le bilan d'une œuvre de faillite.

« C'est un réconfort pour nous, les victimes d'un régime politique et social inhumain, indigne de la France, que de voir se dresser au-dessus de la mêlée des vils appétits, des Français de votre trempe et de votre probité, pour faire entendre aux vrais patriotes — que nous différencions des maquignons de la Patrie — le cri d'alarme de nos peuples froidement bafoués et sacrifiés. Vous avez, cher monsieur, largement contribué à réhabiliter la France dans nos âmes désespérément et légitimement inquiètes.

« Soyez remercié et félicité. Au nom de mes ca-

marades qui vous aiment, je vous adresse l'expression de notre reconnaissance et de notre inébranlable respect. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner du ton amer de cette lettre, la suite des événements l'a prouvé. Pour retenir la main-d'œuvre en Algérie, un riche agriculteur, M. Abbo, a fait agir toutes les influences locales et parlementaires et le ministre de l'Intérieur a signé l'ordre! Les Indigènes algériens, sujets français, sont en prison chez eux. Et quelle prison! Un congrès de colons s'est réuni à Orléansville et a décidé à l'unanimité qu'à partir du 21 avril 1932 les salaires des ouvriers seront établis comme suit : ouvriers ordinaires 8 francs, bons ouvriers 9 francs, très bons ouvriers 10 francs, femmes 5 francs, enfants 4 et 5 francs.

Les colons se sont interdits toute surenchère et ont exprimé le vœu que les administrations locales réajustent les prix de leur main-d'œuvre.

On comprend le motif égoïste pour lequel ces féodaux veulent garder ces malheureux de force en Algérie; mais on admet moins l'inhumanité et l'inconscience du gouvernement français. C'est, dit tout crûment, une honte. Les planteurs-négriers des Etats du Sud des Etats-Unis agissaient moins cruellement avec les noirs.

On saisit alors pourquoi cette nouvelle élite indigène, bien élevée, bien instruite, comprenant des professeurs, des docteurs, des agrégés, des licenciés en droit ou ès-sciences, des instituteurs, etc., s'élèvent contre ces abominations et réclament le droit d'être présents aux débats de notre Parlement, soit en élisant un certain nombre des leurs, soit en participant, eux, les élites, aux élections. On est éclairé aussi sur les raisons du non-vouloir absolu des

autorités locales et métropolitaines quand on agite cette question.

« Vous n'avez qu'à vous faire naturaliser », disent les uns, sachant la répugnance de nombreux Arabes à abandonner leur statut personnel musulman. Dérision! répondent les élites; on met toutes sortes d'entraves aux demandes de naturalisation; un grand nombre remontent à 1925 sans avoir été admises, et si des dizaines de mille se présentaient, on arrêterait tout, pour la raison d'Etat.

M. Viollette, sénateur, ancien gouverneur général de l'Algérie, a déposé un projet de loi semblant donner satisfaction à certaines de ces réclamations. L'accueil qu'il reçut en France fut décevant. Quant aux Indigènes algériens, tout en ne partageant pas son avis sur une partie de ses propositions, ils inclinèrent vers l'adoption, puisqu'il y avait une sensible amélioration. Notons cependant que d'aucuns n'ont pas accepté ce projet, n'ayant pas confiance. L'un d'eux nous disait :

« M. Viollette est un homme et l'homme en général n'est pas parfait. Etant gouverneur, il a suivi le programme tracé par la méthode de la colonisation, qui est, comme vous le savez, une méthode romaine : couvrir l'injustice par de bonnes paroles. C'est du machiavélisme. De nature assez rude, il n'a pas pu s'entendre avec les politiciens algériens, non pas sur le principe, mais tout simplement sur son application.

« Qu'a-t-il fait durant son règne en Algérie? Rien. Il aurait dû, s'il était sincère, dévoiler le mal dont il parle dans son livre, quand il était capable d'y remédier. Dans ses discours officiels, tout allait bien; mais, quand il a été vaincu, quand il a été débarqué, pour se venger de ses ennemis et les ren-

dre responsables, il s'est décidé à découvrir quelques faits presque insignifiants avec un programme féodal et anti-algérien...

« Lui et son ami, l'Espagnol naturalisé, M. Mélia, ancien chef du Cabinet de M. Luteaud, ancien Gouverneur général, se dressent pour dénoncer ce qu'ils avaient soutenu et couvert par leur autorité et leur influence quand ils étaient des officiels. Tous les deux prêchent maintenant la politique d'assimilation, sans se rendre compte que cette politique est contraire aux intérêts de la France et des Musulmans et qu'elle n'aboutira jamais.

« La France a donné sa parole de respecter la croyance, les mœurs et les usages de ses sujets. L'assimilation, comme la veulent MM. Viollette et Mélia, par la laïcisation, est contraire au pacte de la France et de ses sujets.

« Il ne faut pas oublier que l'Algérie n'est séparée de ses voisins, Maroc, Tunisie, Tripolitaine, Egypte, que politiquement; le nord de l'Afrique forme un seul pays et un seul peuple. Il peut y avoir des rivalités entre les membres d'une famille, mais aucun d'eux ne veut se séparer du nom patronymique qui a fait la renommée et la gloire de ses ancêtres. Séparer définitivement la famille algérienne de ses parents du Maroc et de la Tunisie, c'est la rendre la risée des autres membres. A ce sujet, la politique de Lyautey est beaucoup plus intéressante et plus réalisable que celle des assimilateurs.

« Garder la population indigène dans son cadre et la protéger contre les maux, c'est la meilleure des politiques. Faites d'eux des alliés au lieu de faux-frères. C'est la meilleure des justices. Enseignez-leur la foi dans sa pureté : ils sauront respecter la parole donnée et défendre l'ami, l'allié avec

tout ce qui leur est cher. Il n'y aurait alors ni méfiance ni arrière-pensée. Récompensez le mérite et non le nom, car, en Islam, il n'y a pas de féodalité, surtout celle des parvenus.

« Mon opinion est de suivre une politique musulmane saine et sincère dans tout le nord de l'Afrique, avec libre communication avec les autres pays musulmans. C'est nécessaire au moment où le monde musulman commence à comprendre les devoirs de son existence. Si imparfaitement qu'il soit, il y a un mouvement musulman en Afrique.

« Il y a des associations d'éducation, de bienfaisance, d'encouragement aux sciences; il y a des poètes, des conférenciers. Rien de cela n'existait et est maintenant. Tout a un commencement. »

Cette opinion émane d'un homme en pleine maturité d'esprit, qui ne s'emballe pas comme les jeunes devant des objets dont ils ne saisissent pas, avec leur enthousiasme, toutes les conséquences.

Que de leçons dans toutes les lettres reproduites par nous! Voudra-t-on en tenir compte? Il semble que non. En effet, préoccupés par toutes les tentatives des Algériens autochtones d'obtenir voix au chapitre avec des députés ou sénateurs personnels, ou en contribuant aux élections habituelles, les partisans de l'ancien et vermoulu ordre de choses ont trouvé une méthode soi-disant adroite de tourner la difficulté. Vis-à-vis du public français, ils ont fait apparaître la « réforme » ! suivante comme une satisfaction donnée aux réclamants, tandis qu'en réalité ils se maintenaient ferme dans leurs anciennes positions et aggravaient, en l'étendant, la main-mise sur les Indigènes. Nous ne pouvons guère féliciter le ou les auteurs de cette amère

plaisanterie qui a déjà commencé à mettre le feu aux poudres et a accentué le mécontentement.

Voici ce qui s'est passé. On sait que les affaires musulmanes dépendent de quatre ministères: les Affaires étrangères, l'Intérieur, la Guerre et les Colonies. On a ressuscité un vieil organisme fort désuet : *La Commission Interministérielle des Affaires Musulmanes* (décret du 1er janvier 1932), chargée de déterminer les modalités de notre politique musulmane et de rechercher la solution des affaires communes aux différents départements intéressés en ce qui concerne les affaires musulmanes. On ajoute cinq indigènes musulmans algériens pour étudier toutes les questions intéressant le statut personnel de ceux-ci et *touchant à leurs intérêts moraux et religieux* (!). Ces membres indigènes sont *nommés* par décret pour trois ans. *Ils n'assistent pas aux séances ordinaires de la Commission. Chaque année, une session spéciale, à laquelle ils sont tenus d'assister, se réunit obligatoirement.*

A la lecture de ce décret, dont le libellé ressemble à une gageure et à une galéjade, les trois fédérations des Elus Indigènes de l'Algérie ont adressé un télégramme de protestation au Gouvernement français et ont bien spécifié « que la mesure prise cau- « serait une vive déception parmi une population « profondément attachée à la France et qui, au « lendemain de la célébration du centenaire de « l'Algérie française, s'attendait à d'importantes et « sérieuses réformes. »

C'est le torpillage en règle de toutes les revendications algériennes; c'est une atteinte des plus graves à l'Islam, car personne, même un élu, n'a le droit ni le pouvoir de toucher au Coran. Que dirait-on, dans toute la Chrétienté, si un gouverne-

ment quelconque ou des fonctionnaires délégués par lui s'avisaient de vouloir modifier les dogmes de l'Eglise? Cette folle pensée ne viendrait à l'idée de personne, tellement elle est hors du bon sens. Il en est de même pour l'Islam et son livre saint, le Coran. C'est enfin une hypocrisie, car on s'est bien gardé de faire élire les cinq membres indigènes par les Arabes; on les a choisis avec soin afin de s'éviter toute difficulté et d'empêcher tout esclandre. D'ailleurs, qu'est-ce que cette convocation spéciale, une fois par an? Notons aussi qu'on a oublié les Indigènes musulmans de la Tunisie, du Maroc, du Soudan, de l'Afrique Equatoriale, de l'Afrique Occidentale, de la Côte française des Somalis. Ils sont un certain nombre, cependant, qui ont droit de parler.

Le monde musulman a assimilé aussitôt ce décret au dahir marocain. L'effet sera désastreux dans le monde entier. On est en droit de se demander si ce sont des Français qui l'ont rédigé; un ennemi de notre patrie n'aurait pas trouvé mieux. Que dire des ministres qui l'ont approuvé? Ne connaissant rien à fond ils acceptent les suggestions de leurs subordonnés, sans se soucier des répercussions graves, sans prendre la peine de tenir compte des avis sincères qui leur sont prodigués. On en verra une preuve au dernier chapitre.

La Voix Indigène a donné une leçon méritée à tous ces fauteurs de désordre :

« *Ce n'est pas si simple que cela, Monsieur le Président du Conseil. Vous venez de faire signer un acte formidable contre la religion musulmane. Vous venez de fouler aux pieds et l'esprit laïc de la République et les engagements pris, à diverses époques, par les représentants de la Royauté et de*

la Démocratie françaises. Vous venez tout simplement de « réaliser un schisme ». *Inconsciemment peut-être, vous venez de détacher les Indigènes algériens du reste de l'Islam. Vous en faites des dissidents malgré eux, vous les mettez hors de la doctrine de Mohammed et dans une situation difficile vis-à-vis de leurs coreligionnaires du monde.*

On aurait dû, au préalable, vous apprendre, Monsieur le Président du Conseil, que le Nord de l'Afrique est orthodoxe et malékite. Comme tel, il n'a, sur le terrain religieux, d'ordres à recevoir que du Kalife, de son remplaçant qualifié ou d'un aréopage de Oulémas dûment mandatés *par la secte de Malek. Toute décision prise en dehors de cette voie est nulle et non avenue au point de vue dogmatique. Forcer donc des Musulmans à accepter des décisions prises en dehors de leur école et de leur rite, des décisions non consenties par leurs docteurs, des décisions émanant d'hommes étrangers à l'Islam, est la plus grande atteinte que l'on puisse porter à l'intégrité de l'Islam. Et l'Islam n'est pas le seul à tenir à son indépendance.*

Non, dira-t-on, la France est laïque et c'est elle qui, la première, à fait admettre la liberté de conscience. Alors pourquoi deux poids et deux mesures? Pourquoi respecte-t-on l'organisation religieuse du catholicisme et foule-t-on aux pieds les traditions musulmanes? Car, en donnant à la Commission interministérielle, essentiellement laïque et partant inapte, le pouvoir d'étudier toutes les questions intéressant le statut personnel des Indigènes et touchant à leurs intérêts moraux et religieux », on substitue un organisme étranger, sans caractère religieux et, par conséquent, « illicite », à une formule orthodoxe, définie par la loi coranique et susceptible seulement d'être abordée par les

oulémas ou docteurs régulièrement mandatés. Sortir de cette voie légale, charger des Musulmans quelconques de régler, de concert avec des chrétiens, des questions touchant au dogme musulman, c'est la négation totale de l'Islam, c'est sa destruction pure et simple, c'est forcer les consciences, c'est commettre une mauvaise action, c'est saper la base même de la doctrine mahométane. Et, cela ressemble fort à la tentative du Dahir Marocain. »

Il faut en Algérie une politique de coopération et non d'assimilation; c'est la seule manière d'aboutir à un résultat heureux pour tous. Qu'on ne nous objecte pas le statut personnel musulman. Une étude très approfondie a été donnée dans *La Voix des Humbles* de mai 1932 par son érudit directeur, M. L. Tahrat :

« *Du point de vue juridique, rien ne s'oppose à l'admission des Indigènes dans le collège électoral français, puisque droits politiques et droits civils sont deux choses distinctes n'ayant entre elles aucune relation de dépendance mutuelle (code civil, article 7 : « l'exercice des droits politiques est in- « dépendant du droit civil. »).*

« *L'arrêt de la Cour de Cassation du 6 mars 1883, reconnaissant aux Indigènes des Indes la jouissance des droits politiques reste donc entier et juridique.*

« *M. Larcher, dans son traité de législation algérienne, ouvrage classique, dit : Le statut personnel que les sujets musulmans conservent n'est point un obstacle à ce qu'on leur reconnaisse la qualité de citoyen...* »

Cette réponse à M. Morinaud, député de Constantine, ne fera en rien changer les opinions de ce

parlementaire, suivant la formule : « Il n'y a pire sourd... », mais, enfin, il n'est pas seul. Alors?

La solution la plus simple est réclamée par les esprits droits, aussi bien de la Métropole que de l'Algérie. Celle-ci est depuis longtemps rattachée au ministère de l'Intérieur et divisée en départements. Pour tout le monde elle est le prolongement du territoire français. En conséquence, et c'est logique, il n'y a qu'à supprimer le gouvernement général, les délégations financières, le budget autonome, toutes choses, surtout les deux dernières, qui alimentent une certaine idée de séparatisme en train de germer chez les naturalisés européens. Plus de lois d'exception, plus de mesures dangereuses et, au fond, illégales. Tout le monde citoyen français, les Indigènes gardant leur statut. La question sera réglée. Sinon, qu'on fasse bien attention à ces mots prophétiques, échappés à la plume d'un ami arabe :

« Le maintien du statu quo aura pour effet d'exaspérer l'élite indigène en la tenant systématiquement à l'écart et de la jeter ainsi dans un nationalisme farouche, comme l'Inde et l'Egypte nous en donnent des exemples sanglants. »

LA QUESTION MOZABITE

La question Mozabite est Algérienne; mais, vu son caractère particulier, elle demande à être traitée à part. A l'heure où il est partout question de traités, de pactes, d'accords, de violation de signatures, et où notre pays s'appuie sur son constant respect pour les engagements solennellement con-

tractés, il ne faut pas qu'on puisse du dehors lui objecter une faute en ce sens. Nous espérons qu'après mûre réflexion le Gouvernement s'inclinera devant la nécessité de remédier à un état de choses douloureux pour notre conscience. A sa décharge, il faut ajouter que, déjà submergé par les autres affaires, il s'en réfère au Gouverneur Général de l'Algérie, peu libre, nous l'avons vu, dans ses mouvements, tiraillé par l'élément civil, d'une part, et par l'élément militaire de l'autre.

Il y a douze siècles, les Beni M'Zab sont venus d'Orient en Algérie et se sont installés à 600 kilomètres d'Alger, aux confins du désert, dans un lieu désolé où, à force de travail, de soins, de persévérance, ils ont créé de toutes pièces des oasis et sept villes (Ghardaïa, El Ateuf, etc.). Complètement indépendants ils n'ont jamais appartenu aux régions soumises à la domination ottomane. Toutefois, à un moment donné, pour obtenir la protection des autorités turques en faveur de ceux des leurs venus en Algérie turque pour se livrer au commerce, ils ont signé avec le Dey d'Alger une convention. Ils payèrent une redevance annuelle de douze nègres et de douze négresses en échange de cette protection.

Lors de la conquête de l'Algérie, ils restèrent en dehors, sans plus envoyer cette redevance, jusqu'en 1853. A ce moment, à la suite de la prise de contact avec l'autorité militaire française, une convention fut signée, plaçant le M'Zab sous le protectorat de la France à laquelle les Mozabites payèrent un tribut annuel de 45.000 (quarante-cinq mille) francs. Le M'Zab continua à jouir de son autonomie intérieure. N'ayant jamais été territoire algérien-turc, il échappait aux suites de la conquête. Une preuve en est donnée, en dehors de la conven-

tion de 1853, par ce fait : le décret Crémieux de 1870, déclarant citoyens français les Israélites indigènes, ne s'applique pas aux Israélites du M'Zab, qu'ils habitent le M'Zab ou en territoire algérien.

Aussi, les Mozabites protestèrent-ils lorsque le Gouvernement général les soumit à la conscription. On atténua l'effet de cet ordre pour les jeunes gens habitant le M'Zab, mais on l'appliqua sans restriction aux jeunes Mozabites résidant en Algérie. Or, il faut préciser ceci :

1° Les Mozabites suivent avec rigueur les prescriptions d'un rite de la religion musulmane et ne doivent pas porter les armes;

2° Les hommes sont tous des commerçants réputés, et leurs bénéfices, faits en Algérie, permettent de continuer les durs travaux nécessaires au maintien de la vie et de la prospérité du M'Zab;

3° L'habitude des villes et de leurs attractions donnée aux jeunes recrues détournera peu à peu celles-ci de leurs territoires ancestraux et de leurs obligations morales, et il en résultera la ruine de cette région gagnée sur le sable, et cela pour quelques dizaines de soldats;

4° Toute atteinte à leurs convictions religieuses est pour eux inadmissible, ainsi que la dérogation aux conventions établies;

5° Des Gouverneurs généraux, après étude approfondie de leur dossier, ont déclaré que le M'Zab était un protectorat spécial que rien n'avait pu modifier.

La Constitution française de 1875 spécifie que toute annexion doit être l'objet d'une loi spéciale. Or, aucune loi n'a été votée ni promulguée à cet effet, et il faudrait qu'auparavant les Mozabites eussent voix au chapitre. C'est ce qu'a omis (!) de considérer le Conseil d'Etat, le 15 mai 1925, en re-

jetánt la requête des Mozabites au sujet de l'application de la loi miltaire.

Le Gouvernement général de l'Algérie estime que si on reconnaissait le bien-fondé des réclamations des Mozabites, cela créerait un fâcheux précédent. Nous pensons qu'au contraire le respect par la France des conventions établies d'un commun accord rehausserait netre prestige vis-à-vis des Arabes, fort chatouilleux au sujet de la parole donnée.

Une importante consultation de MMes Henri Robert, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mornin, avocat du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, de M. Anton-Billiet, professeur à la Faculté de droit de Paris, a spécifié, sans aucune réserve, le droit absolu du M'Zab, aux points de vue politique et administratif. Ces messieurs terminent leur longue étude juridique par ces lignes :

« *Il résulte de ce qui précède que le peuple mozabite s'honore de son amitié à l'égard de la France et qu'il a su la manifester maintes fois, notamment par l'aide apportée contre l'insurrection de Bouchoucha, aide qui fut donnée avec joie et enthousiasme, car ils n'oublient pas les bienfaits de la France. Le M'Zab demande que la France veuille placer hors de tout conteste l'autonomie dont il a joui de tout temps et lui laisser les droits subséquents à cette autonomie.* »

Mandaté spécialement pour défendre cette cause si juste auprès du Gouvernement, nous nous sommes adressés à toutes les autorités compétentes. Le ministre de l'Intérieur demandait l'avis du Gouverneur général; le ministre des Affaires étrangères faisait le sourd; le Président du Conseil était

en voyage; le Gouverneur général mettait toutes les entraves possibles et en référait à l'autorité militaire des Territoires du Sud, tout en prodiguant de belles paroles. Un certain nombre de journaux de la Métropole ont publié quelques articles favorables; puis, ils n'ont pas eu le loisir d'insister, l'actualité présente débordant tous les cadres.

M. Viollette, dans son projet de loi, a trouvé une façon fort désinvolte de régler l'affaire. Il érige le M'Zab en commune mixte, faisant fi de tous les traités. Nous sommes allés le voir pour lui démontrer son erreur. Nous avons trouvé un homme intransigeant que n'émeut guère la violation de la signature de la France. Pourtant!

La question en est là. Elle ne peut cependant pas s'éterniser. La patience humaine a une limite; d'autant que les Mozabites, très touchés par la crise économique actuelle, se voient privés des ressources de leurs commerces extérieurs et ne peuvent plus contribuer comme par le passé aux lourds frais de l'entretien de leurs oasis. Ils voient avec tristesse s'approcher le moment où le sable reprendra ses droits. Ils devront de nouveau s'expatrier, et personne, on peut en être certain, ne cherchera à les remplacer.

Le droit! la loi! les engagements solennels sont-ils de vains mots? Nous nous demandons, nous, défenseur des Mozabites, si, en présence de cette carence officielle, nous devons nous adresser à la Société des Nations et au Tribunal de La Haye; mais, est-ce la place de la France d'y être appelée comme accusée? Les Mozabites ne veulent pas recourir à cette suprême défense, et nous le comprenons; mais il faut en finir.

Nous laissons au Gouvernement le soin de répondre.

LA TUNISIE

En 1904, notre cher et regretté ami, M. Jacques Bahar, a publié une importante brochure, à la bibliothèque du *Moniteur des Colonies,* sur le Protectorat Tunisien, ses fruits, sa politique. Nous avons relu ces jours-ci ces pages fort troublantes et nourries de faits et de chiffres, et nous demandons aux leader des revendications tunisiennes de suivre la même méthode pour présenter au public métropolitain et local la critique de la situation actuelle.

Ce que l'on retient en fin de lecture, c'est l'assimilation que l'on pouvait faire à cette époque entre la table de jeu d'un cercle et le budget tunisien. Dans la table de jeu, à côté du croupier, se trouvent deux fentes dans lesquelles on glisse, dans l'une la part de la cagnotte, dans l'autre les gratifications d'un joueur heureux au croupier et à ses aides. Le relevé de ces deux caisses a lieu à huis clos. Ce qui se passe au grand jour est la distribution de l'enjeu aux gagnants qui sont, en l'espèce, toutes les branches officielles des administrations. Concluez vous-mêmes.

La position ne s'est pas modifiée.

La Tunisie a été, pendant des dizaines d'années, le fief jalousé du ministère des Affaires étrangères et des « amis ». Elle a été littéralement inondée de fonctionnaires qui, grassement rétribués, absorbent 45 % du budget, 273 millions en 1932, contre 20 millions 500.000 francs en 1914!

La politique indigène suivie a été semblable à celle de l'Algérie au point de vue colonisation, en violation des coutumes et de la loi musulmane.

Nous avons passé en revue toutes ces mesures d'une correction plus que douteuse dans notre livre : *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord.* Nous n'y reviendrons pas. Précisons cependant encore que sur 12 millions d'hectares de superficie, il y a 9 millions de terres productives qu'habitaient deux millions de Tunisiens. Le domaine de l'Etat ne comprenait que 100.000 hectares. Depuis la conquête et jusqu'à nos jours, ce domaine s'élève à 8 millions d'hectares; il reste à la population autochtone 1.825.000 hectares.

Un journal indépendant, *La Voix du Tunisien*, faisait remarquer, en octobre 1931, que près de 500.000 hectares sont détenus par 70 propriétaires (Européens), que 250.000 hectares sont détenus par 225 colons, que la Compagnie des Phosphates de Gafsa en possède 2 millions ,avec droit de préemption sur 1 million d'hectares et a reçu en outre gratuitement 30.000 hectares.

Actuellement, l'Etat — c'est-à-dire la France — porte le dernier coup aux institutions musulmanes en s'attaquant aux habous privés, 200.000 hectares pour le moment.

Dépossédés, ruinés, ou bien atteints par la grande crise mondiale, traqués par le fisc accompagné cette fois de notaires et d'huissiers — pour corser les frais — les malheureux Fellahs n'ont plus qu'à mourir. Au lieu de voir restreindre les folles dépenses de gestion, arrêter des travaux onéreux et inutiles, ce qui permettrait de faire le nécessaire pour aider les habitants à traverser ces moments difficiles, ils voient au contraire le budget s'enfler chaque année, les taxes indirectes se multiplier, les impôts directs devenir plus lourds.

Une preuve du marasme se trouve dans la lecture du relevé du mouvement commercial, qui,

en 1931, est en régression de 418.225.000 francs sur 1930. Son total pour 1931 s'élève à 2.816.263.000 francs. Les exportations fléchissent de 246 millions et demi. Que sera-ce pour 1932?

On comprend, par ces données rapides, le mécontentement général et l'attitude de l'élite de la population, élite de plus en plus nombreuse, ardente, animée de sentiments peu favorables à la France. Pour juger cette manière d'être, il faut connaître l'histoire de la Tunisie, avant la conquête, ses institutions, sa notoriété intellectuelle dans tout le bassin de la Méditerranée et chez tous les Musulmans. Puis, bien que sans réelle autorité, existe encore le souverain de cet Etat, lien puissant qui permet à tous de penser constamment au passé, ce qui implique le désir de le voir ressusciter.

Au lieu de récriminer contre cette élite, nous devrions, en France, nous efforcer, sans plus de délai, à modifier l'état de choses si déplorable, à donner confiance à cette population, à lui restituer peu à peu ses biens et sa personnalité. Nous n'aurions alors aucun mal à persuader l'élite et les habitants de la nécessité pour eux de demeurer sous l'égide d'une France douce, accueillante, hautement protectrice, car, si la Tunisie redevenait tout à fait libre, d'autres puissances comme l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne s'empresseraient de la conquérir, la première surtout. L'exemple de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque est là pour modérer de trop vives impatiences. Malheureusement, le mauvais génie qui dicte à la France ses décisions, à notre époque, l'incite à plus mal faire encore par ses empiètements continus, par son attitude religieuse inqualifiable, par son dédain pour les malheureux Tunisiens.

Pourquoi ne prendrions-nous pas comme méthode celle préconisée par Jacques Bahar dans le livre que nous avons cité, et qui se trouve à la dernière page?

« *Une France moderne ne doit coloniser que par l'agronomie, l'hygiène, les sciences professionnelles et toutes autres appliquées, parallèlement avec l'art, et, surmontant le tout, la discipline des lois adéquates et prudentes. Cela n'exige qu'un personnel fort restreint. Et ce personnel devra être d'une moralité supérieure, afin que l'Indigène généralise, par ces spécimens, sur toute la nation conquérante et en accepte docilement le joug.* »

On se doute de l'ironie qui a pu, en 1904, accueillir ces paroles si sages. Aujourd'hui où l'intérêt est devenu une règle, même pour la plupart des grands, où le désir de jouissances est arrivé à un summum, comme si notre civilisation était à la veille de sombrer dans un cataclysme sans précédent, aujourd'hui la risée deviendrait même agressive et notre ami Bahar serait bon pour l'internement à vie.

Espérons quand même dans le bon sens inné du peuple français, et aussi dans l'action salvatrice que le monde musulman et arabe doit se décider à entreprendre, suivant la méthode que nous avons toujours préconisée et dont nous parlerons encore dans notre dernier chapitre.

Il ne suffisait pas à la Tunisie d'être accablée de tous ces fléaux; il a fallu qu'une violente atteinte fût portée à ses croyances, ainsi que nous l'avons raconté dans nos précédents ouvrages. Rappelons-nous qu'en avril 1930 l'archevêque de

Carthage, Mgr Lemaître, grassement prébendé chaque année par le budget tunisien (budget alimenté en majeure partie par les autochtones, musulmans), avait fait dresser, lors du Congrès Eucharistique, des arcs de triomphe avec ces mots en banderoles : « Par la Croix, tu vaincras » et avait lancé des petites brochures où les congressistes étaient annoncés, venant christianiser l'Afrique et où le mot de « croisade » était écrit en toutes lettres. Cela, en plein pays musulman.

A cette impertinence vient de s'en ajouter une autre, de la part des Sionistes, cette fois. Les extrémistes sionistes sont arrivés pour faire des conférences, M. Jabotinsky entre autres, en faveur des Sionistes de Palestine contre les Arabes de cette contrée. La mesure était comble; la population s'est fâchée. On a dû interdire ces réunions; mais le mal est fait. Israélites et Musulmans Tunisiens vivaient jusque-là en très bon accord; maintenant, ce sont des rixes, des attentats même, et les Juifs sont les agresseurs. Que sont venus faire en Tunisie les fauteurs de désordre?

LE MAROC

Le Maroc! une perle qui est en train de perdre son éclat. A côté de créations de grandes villes, de routes, de chemins de fer qui émerveillent le voyageur, touriste ou autre, il est indispensable de voir la réalité des faits et des actes. Plus qu'en Algérie, le Maroc est un dépotoir, pour employer le terme un peu cru d'un de nos correspondants, lettre que nous avons citée; mais ce qui se passe dans ce pays n'a pas le don d'émouvoir le bon public de

France, et encore moins le Parlement, la grande presse et le gouvernement. Il y a trop de puissants intérêts en jeu, et ceux-là ne se soucient guère des répercussions fâcheuses qu'ils peuvent avoir dans un prochain avenir. Or, quand on veut être un réel administrateur, imbu d'idées saines et probes, n'ayant en vue que le bien de sa patrie, on doit se soucier de toutes les conséquences proches ou lointaines de ses actes.

Le Maroc est, comme la Tunisie, un point délicat, tant à cause de sa situation géographique que par son entité propre. Il a un passé grandiose dont il est à juste titre très fier. Il a eu un présent, jusqu'à notre arrivée, non dénué de grandeur et ses sultans n'étaient pas des souverains de pacotille. Ce passé et ce présent récent, nous n'avons pas pu et nous ne pourrons pas les faire disparaître de la mémoire de ses habitants et de leurs descendants, comme on l'a fait en Algérie. Ils sont tangibles à leurs yeux. L'adaptation rapide des Marocains aux derniers progrès n'est pas une preuve de soumission et de dépendance; elle provient du contact de leurs négociants avec les contrées voisines et lointaines, de leur culture, de leur état d'esprit.

Il eût donc fallu manœuvrer avec beaucoup de prudence au Maroc. La force ne suffit pas; si elle permet, pour l'instant, de restreindre la dissidence, elle n'a aucune action sur les cœurs. Nous sommes persuadés que ceux-ci ne nous sont nullement acquis, même ceux des grands caïds que nous comblons de croix et d'honneurs. Souvenons-nous de ce passage du livre de M. Maurice Wahl, professeur (nous l'avons cité dans notre livre *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord*, page 33) qui en 1889 écrivait à propos de l'Afrique du Nord romaine :

« *Les citadins brillants, les riches propriétaires ne formaient dans la population qu'une faible minorité. Comme tout le reste du monde romain, l'Afrique avait ses esclaves, une plèbe agricole... Les tribus avaient des chefs, protégés et clients du gouvernement, exploiteurs sans pitié. L'opulence de l'Afrique était faite de ces misères... De longues rancunes, d'inexplicables haines couvaient dans les masses silencieuses et méprisées.* »

Nous ajoutions :

« *Histoire d'hier, histoire d'aujourd'hui. En pratiquant cette politique dans le monde, Rome, au jour du danger, ne fut plus soutenue par ses tributaires et sombra. Triste leçon. Servira-t-elle?* »

L'histoire est un éternel recommencement. Nous assistons à la répétition des mêmes faits qu'au début de notre ère. Rien ne peut convaincre et instruire nos dirigeants, parlementaires et ministres.

La colonisation a pris au Maroc une ampleur démesurée, au grand détriment de la population. Ces temps derniers, par exemple, 250 fellahs d'Ouessant, possesseurs chacun de bonnes terres, ont été expropriés d'office pour le plus grand bénéfice de certains colons. Que vont devenir ces malheureux fellahs et leurs familles? Les contrôles civils, d'accord avec des caïds, donnent leur encouragement à ce dépouillement progressif. Dans les zones d'insécurité, elles-mêmes, interdites à l'humble mortel, les partages ont été faits sans aucune pudeur. Biens domaniaux, biens habous (ou de main-morte), biens collectifs, etc. sont, comme

en Algérie et en Tunisie, absorbés au détriment des Marocains.

Le plus joli tour de passe-passe a été le fameux dahir du 16 mai 1930 qui, malgré le traité du Protectorat, a soustrait les Berbères à la juridiction du Sultan.

C'est ce dahir qui a provoqué l'indignation de tous les Musulmans de la terre, non pas qu'il parle de religion; mais la façon de l'appliquer justifie toutes les colères. L'évêque de Rabat, omnipotent, en a profité. Il émarge au budget pour 5 à 6 millions et peut se permettre de faire un grand zèle de prosélytisme, appuyé par de très nombreux fonctionnaires et militaires.

Quel curieux pays, d'ailleurs, toujours en état de siège, où un Français ne peut pénétrer sans passeport spécial, même un Algérien, où les pays berbères sont interdits, où, suivant le bon plaisir d'un général, nos compatriotes ne peuvent faire venir les livres qu'ils désirent; où les scandales de tous genres se multiplient, où l'on ferme les yeux sur des détournements qu'on impute ensuite au Trésor!; où, pour le moindre mot, on est arrêté, bâtonné, envoyé au loin en résidence forcée. Notre livre formerait un fort volume si nous voulions donner les détails.

Mais, « tout va bien au Maroc », a déclaré M. Saint en arrivant à Marseille le 3 août 1932, l'économique (!) et le politique. Cette affirmation vaut bien le siège de sénateur que va occuper ce résident général.

Veut-on savoir ce que pensent les Marocains? Provoquant une enquête, le journal *Le Cri Marocain* (la bête noire de l'Administration du Protectorat, parce qu'il dévoile de bien vilaines choses) du 5 mars 1932 a publié la lettre ci-dessous :

Nous recevons d'un Marocain lettré, observateur et mêlé à la vie active du Maroc Musulman, une lettre que nous oserons publier.

Quand de semblables idées critiques s'expriment sous cette forme concise, lucide, toujours courtoise, il est peu important qu'elles paraissent subversives aux imbéciles.

La France a besoin de savoir ce qu'au fond de leur cœur pensent ses protégés. Elle n'en aiguillera que mieux les fonctionnaires chargés de la représenter, d'appliquer ses directives, de réaliser ses méthodes.

Un Résident averti en vaut... un très bon.

LE CRI MAROCAIN.

Monsieur le Directeur,

Nous voici jetés dans cette année 1932 que vos prophètes d'Europe montrent si douloureuse. Vous avez, en France, le culte des dates et des anniversaires. Avez-vous souligné que c'est en 1912 que la France s'est chargée de protéger l'Empire chérifien qui croulait, paraît-il?

Qu'on démolissait... ne serait-il pas plus exact?

Il y a donc vingt ans que nous, Musulmans marocains, avons pu suivre la grande expérience civilisatrice entreprise chez nous par un des premiers Etats d'Europe.

On nous accordera, je pense, après vingt années de protection assidue et d'éducation attentive, la liberté de donner notre avis sur les résultats.

En vingt ans, votre code estime que vos enfants sont devenus des hommes.

Pour accueillir et publier nos remarques, je ne vois au Maroc que votre journal qui soit assez libre et assez audacieux : je sollicite ici l'hospitalité du fougueux Cri Marocain!

Que reprochaient donc les pays dits civilisés au Maroc?

Sa fierté fruste. La férocité de ses mœurs. Son refus têtu d'accueillir ce que vous appelez la civilisation. Sa routine sociale!

L'Europe nous en voulait que ses trafiquants et ses ingénieurs ne puissent librement pénétrer chez nous et organiser notre pays et notre peuple selon leur rêve.

Vous avez donc, par la force des armes, obtenu ce droit de cité que prudemment nos sultans vous refusaient.

Vos canons ont parlé. Vous avez été les maîtres. Vous avez depuis vingt ans façonné notre patrie, le pays de nos pères, de nos lointains ancêtres, au moule de vos puissantes formules. La Science, l'Energie, l'Or ont été vos esclaves.

Après vingt ans, Français amis, faisons un bilan!

⁂

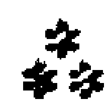
D'abord, soyez remerciés de nous avoir amenés à savoir votre langue. Vos journaux, vos livres, vos discours politiques ont été pour nous un enseignement sans égal.

Ils nous ont permis de sonder plus profondément votre cœur... Hélas! il est semblable au nôtre.

Vous avez donc semé à votre guise sur notre sol tous les bienfaits tirés de vos progrès scientifiques. Ports, routes, voies ferrées, aqueducs, palais ont jailli comme apportés par les génies des vieux contes.

Notre race contempla votre gigantesque effort. Elle avait pourtant ses dons à elle. Nos fellahs étaient courageux et sobres. Ils préféraient la souffrance à la soumission. Ils avaient du juste et de l'injuste une notion, différente peut-être de la vôtre, mais très nette et très vive.

Enfin, ils avaient un idéal : code religieux que nous a révélé le Prophète, où s'unissent avec tant de sagesse harmonieuse les lois inexorables qui régissent cette terre de soleil écrasant et les éternelles aspirations de l'Homme.



Car nous sommes ce que nous a faits le climat où s'écoulent nos jours. Ce n'est pas par un jeu de mots puéril que les Hommes se disent les fils de la Terre. Elle les engendre à sa mesure. Apre ou tendre, ingrate ou maternelle, chaque région a ses races façonnées par elle, pour vivre d'elle, et sur elle.

Vous avez voulu bousculer tout cela. Vous nous avez dit que nous nous trompions. Que nous nous étions trompés depuis deux mille années : Depuis Rome... des enseignements de laquelle rien n'est resté vivant ici, hors un mot hostile : « Roumi »...

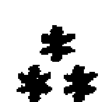
Vous êtes venus nous apprendre à comprendre notre sol. Vous nous avez montré à le cultiver, à le féconder, à l'outiller. Je le répète, vos ports, vos voies, vos barrages sont des merveilles d'ingéniosité.

Mais pour réaliser tout cela vous avez jeté bas notre antique constitution agraire. Vous avez confié à vos enfants de France nos terres les plus belles. Vous leur avez donné pour serviteurs, en

échange d'un salariat, voisin de l'esclavage ancien, nos laboureurs, leurs enfants et leurs femmes.

Nos fellahs sont devenus vos ouvriers.

Vous avez tout eu entre les mains pour réussir.



Aujourd'hui, en dehors de cette façade que vous reprochez si injustement à votre seul Lyautey, nous n'apercevons que des échecs.

Echec d'organisation politique. Un Maghzen français surabondant et ruineux. Des assemblées bavardes, jalouses, acharnées à butiner le Trésor.

Echec économique. Le Maroc, qui jadis voyait petit à petit entrer dans les douanes publiques ou dans les zaboulas privées l'or que nous offrait l'Europe en échange de nos produits, fléchit aujourd'hui sous les intérêts écrasants de ses emprunts.

Echec agricole. Vous n'avez pas dompté le climat. Vous avez enfoui des millions dans un sol qui ne les rendra jamais, parce que telle est la loi du Destin à l'ombre de l'Atlas.

Vous avez lancé vos colons dans une impossible aventure. Ceux-là qui réussissent voient les fruits de leur travail, de nos terres et de votre argent refusés par leur propre patrie, qui les contingente.

Les troupeaux ont disparu. Les arbres ont disparu. Que comptent vos jardins publics en regard des forêts dévastées pour vos moteurs et vos usines?

Vos barrages? Ils ne visent qu'à la valorisation des terres en Bourse. Vos chemins de fer? Ils attendent le trafic. Vos routes? Elles découragent vos chemins de fer!

*
* *

Or, chaque échec se traduit en fin de compte pour nous par un redoublement d'impôts directs ou détournés. Car il faut bien payer vos déficits, ceux qui les contrôlent, ceux qui les calculent. Voilà le plus clair de l'aventure.

Comprenez-vous, Monsieur le Directeur, que nous soyons sceptiques sur le mérite des compliments que le peuple protecteur se décerne à lui-même?

Et nous laisserez-vous exposer des raisons plus graves encore de ce scepticisme et de cette amertume?

BOU-HAMARA.

Il est bon de connaître les pensées intimes d'un homme sage. Probablement, en les lisant, certains, qui ne veulent rien apprendre, hausseront les épaules et murmureront : « sale bicot ». Que demain la guerre éclate, et vous n'aurez que d'aimables sourires pour ces « sales bicots ». Cette hypocrisie, presque officielle, a le don de nous indigner.

Pendant que nous nous préparons de cruels réveils, l'Espagne modifie du tout au tout sa politique dans son territoire marocain. Elle nous donne un exemple de compréhension dont nous ferions bien de faire notre profit.

VI

Conclusions

Nous avons donné dans les pages précédentes un aperçu général de la question islamique et arabe et nous nous excusons de n'avoir pu parler des autres centres importants, comme le Soudan, les Indes, l'Abyssinie, la Chine, les Philippines, etc. Toutefois, le Congrès islamique de Jérusalem, les notices rapides sur les autres Congrès nous ont permis de nous rendre compte de l'ampleur du mouvement. Celui-ci est de telle envergure que le Ghazi Mustapha Kémal, avec ses idées très spéciales, n'a pas pu déraciner l'Islam de la Turquie; ses vives interventions au sujet du khalifat indiquent ses inquiétudes; c'est, qu'au fond, il voudrait pouvoir contrôler le futur Khalife, l'avoir bien en mains pour arriver à reprendre les territoires arabes. Seulement, il a suivi une mauvaise voie. De leur côté, les Soviets sentent, paraît-il, le danger de maintenir leur attitude hostile à l'Islam. Dans un mouvement général, le Caucase et les immenses régions attenant à la Chine, comme le Turkestan, pourraient leur échapper.

L'Angleterre, elle, ne sait plus exactement quel rôle jouer dans la partie. Avec ses méthodes machiavéliques, s'appuyant un jour sur le Sionisme, un autre sur l'Islam, en pays arabe comme aux Indes, elle perd son prestige et voit disparaître ses atouts. Les nombreux Musulmans anglais de Londres, dont plusieurs ont une position sociale considérable, comprennent la situation et pèsent de tout leur poids sur les décisions gouvernementales qu'ils veulent faire modifier. Ils savent qu'on ne joue pas impunément avec le feu.

N'insistons pas sur l'Italie de M. Mussolini; nous l'avons vue à l'œuvre. Les croisades exterminatrices nont qu'un succès éphémère; on l'a vu par les précédentes, il y a plusieurs siècles.

Les pays balkaniques ont une toute autre compréhension des choses. Ils sont tous favorables aux Musulmans et sont loin de se mêler à des questions religieuses. Aussi récoltent-ils les fruits de cette sagesse, car les Musulmans aident chacun de leurs pays d'origine à se rapprocher, grâce à leurs contacts continuels. Cette heureuse solution deviendra plus réelle encore avec le prochain Congrès de Genève. Une seule puissance regrette ces accords, c'est l'Italie, car les Musulmans d'Albanie sont pour le rapprochement avec la Yougoslavie, de même que ceux de Bulgarie et ceux de Croatie contrecarrent les menées du Vatican, donc italiennes, avec les catholiques résidant en ces pays. La Pologne, la Lithuanie, l'Esthonie sont également pleines d'égards pour leurs compatriotes musulmans.

Quant à notre patrie, à la France, nous en parlerons dans un instant.

Est-ce la force sociale de l'Islam qui inquiète l'Europe ou du moins les grandes puissances?

Peut-être, car sa doctrine est franche. Avec lui, pas de « classes », donc pas de privilèges, pas de cet esprit de domination qui hante les Eglises chrétiennes, pas de ces hypocrisies politiques qui guident certains gouvernements. Le rapprochement des cœurs et des âmes, qui est la belle formule des Musulmans, est une étape vers la pacification générale, et c'est cela sans doute que l'on veut combattre. On n'aboutira qu'à un échec.

Seule, de toutes les grandes nations, la France apparaissait comme susceptible de rallier tous les esprits. La grande guerre, la victoire, l'avaient grandie à tous les yeux. Pourquoi faut-il que des dirigeants, d'une idéologie néfaste, et pour combattre certains adversaires intérieurs, aient fait une alliance avec le Vatican, son plus grand ennemi, ou, à cause d'une matérialité très en vogue à notre époque, aient écouté des conseillers plus ou moins sûrs, trop inféodés à d'importants comités économiques? Ne considérer que les profits immédiats est fort bien porté aujourd'hui, mais on n'envisage pas les répercussions proches ou lointaines.

Croit-on, par exemple, avoir fait une bonne impression sur toute une population, dans les deux cas suivants? Deux Sénégalais s'étaient convertis au catholicisme. Dans le Hauran, à Deraa, il leur a été fait une cérémonie pompeuse en pleine caserne. A Alep, il en a été pareillement. La presse arabe a relevé amèrement ce cléricalisme si affiché officiellement. Pourquoi blesser sans raison les Musulmans qui, las de ces provocations constantes, dans les actes et dans la presse, tant en Orient que dans l'Afrique du Nord, gardent une profonde rancune envers notre pays?

Cette année, nous n'avons pu croire à un revirement dans notre politique islamique et arabe. Nous

avions reçu du Président du Conseil une lettre officielle; il nous adressait ses sincères félicitations pour notre dernier livre *Les Arabes et l'Islam en face des Nouvelles Croisades*. C'était la première fois que nous recevions une approbation. Nous avions depuis envoyé quelques rapports sur cette question; nous disions, entre autres :

« *Je crois qu'il est facile de remonter le courant et de rétablir notre position. En très peu de mois on peut y parvenir sans à-coups, sans paraître faire machine en arrière, sans avoir l'apparence de sévir contre certaines méthodes et certaines personnalités, le tout avec élégance, ce qui fera apprécier nos actes et nos gestes, tant en Orient qu'en Afrique du Nord...* »

En décembre 1931, après le Congrès Panislamique de Jérusalem, nous demandâmes une audience à M. Laval, Président du Conseil, qui nous convoqua pour le 5 janvier 1932. Il nous fut demandé un rapport très précis sur nos propositions, ce que nous remîmes le lendemain. Les remaniements ministériels, à la suite du départ de M. Briand, retardèrent une nouvelle entrevue prévue. Le 5 février, nous fûmes prié de venir, cette fois au ministère des Affaires Etrangères; mais, M. Noël, directeur du Cabinet, nous avoua la difficulté de régler cette affaire sans plus de délais, le personnel du Cabinet de M. Briand ayant mis la plus grande mauvaise volonté à remettre les services. Quelques jours après, M. Laval était renversé avec son ministère, et M. Tardieu lui succédait.

Nous étions désolé de ces retards successifs. Pourtant, nous avions en mains des propositions

sages, mesurées, émanant d'un des chefs les plus écoutés de l'Islam et des Arabes :

« *Je ne crois pas que vos gouvernants se rendent à la raison. L'impérialisme, le cléricalisme, le militarisme, telle apparaît la France aux yeux du monde musulman. Malgré tout, ne désespérons pas. Conseillons. Si nous détestions la France, nous ne le ferions pas. Nous ne conseillons pas la modération, mais la justice et l'équité.*

« *Vous leur avez vous-même donné quelques conseils. Pour le passé, je n'ai aucun espoir qu'ils fassent quelque chose, c'est-à-dire rendre les terres spoliées, les Habous, dédommager pour les dégâts causés, etc. Qu'ils fassent au moins la réparation des injustices les plus récentes, qu'ils rendent les Habous que la population ne cesse de réclamer, qu'ils rendent les terres enlevées depuis quelques années. Quant aux empiètements moraux, la réparation est plus facile pour eux...*

« SI LA FRANCE VEUT CONSERVER SES COLONIES, SI ELLE VEUT AVOIR L'ISLAM AVEC ELLE CONTRE LE BOLCHÉVISME ET CONTRE D'AUTRES ÉLÉMENTS ANTI-FRANÇAIS, ELLE N'A PAS UNE MINUTE A PERDRE... »

Nous écrivîmes le 25 février 1932 au nouveau Président du Conseil, M. Tardieu; mais il était toujours en route, vers Genève ou Londres. M. Doumer, Président de la République, eut la grande bienveillance d'intervenir, car il nous connaissait depuis plus de trente ans. Ceci fut inutile. Les mêmes gens hostiles demeuraient au Quai d'Orsay; puis, ce furent les élections, l'assassinat de M. Doumer, l'arrivée au pouvoir de M. Herriot, également

constamment en voyage. Les lettres à lui adressées se sont sans doute perdues, à moins qu'elles ne se soient égarées dans un de ses sous-secrétariats d'Etat, ou dans son cabinet présidentiel, ou dans son cabinet ministériel, ou à la direction des Affaires politiques, ou au secrétariat général, ou enfin chez l'ultramontain et arabophobe directeur des Affaires musulmanes. Nous n'eûmes pas le courage de renouveler nos instances.

Cependant, nous pouvions tout espérer de M. Herriot. A un moment donné, il avait exprimé son admiration pour le monde islamique, pour son art, sa science, l'aide qu'il avait apportée à la civilisation. Il ajoutait que la France aurait une belle tâche à remplir, en offrant à l'Islam *l'association* dans le travail fécond de la paix et en encourageant son éveil ou son réveil.

M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, et M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, furent aussi muets.

Où était le temps où, à peine arrivé, nous étions reçu par M. Poincaré ou par M. Dæschner, son directeur de Cabinet, en 1912? Cette rapidité avait permis de faire des choses utiles que nous avons narrées dans nos livres.

Ce temps perdu, d'aucuns en profitent pour essayer de renforcer l'action néfaste contre laquelle nous cherchons à réagir. Le mal, pour eux, n'est pas assez grand. On a vu, en effet, au début d'octobre 1932, dans un grand journal *L'Ami du Peuple,* un écrivain colonial réclamer une dictature coloniale, un renforcement des pouvoirs, déjà excessifs, des gouverneurs. Si on écoutait l'auteur de la proposition, personne, pas même un Français pondéré, mais éclairé, habitant une colonie, ne pourrait élever la voix contre des mesures dan-

gereuses, encore moins un Indigène. Nous, qui avons habité 17 ans l'Indochine où nos Résidents et administrateurs n'avaient heureusement pas la mentalité ni les habitudes de ceux d'Afrique, nous pouvons dire qu'on fait fausse route. Si on veut qu'à l'improviste il y ait de douloureuses surprises, on n'a qu'à adopter la motion présentée. Un peu plus de simple justice et de bonté ferait mieux l'affaire de tous.

La carence officielle s'est révélée complète, après l'intermède de M. Laval. Devant cette inertie voulue, le monde islamique et le monde arabe n'ont qu'à manifester chaque jour plus hautement leur volonté de ne plus être bafoués. Ils espèrent encore en la France, en qui ils mettent toujours leur espoir — leur élite n'a-t-elle pas été élevée avec les belles idées de Liberté, d'Egalité, de Fraternité? — et c'est la raison qui nous a fait et nous fait leur conseiller de s'unir et d'agir. Il nous a semblé qu'un organe indépendant, ne ressemblant en rien à ceux qui ont été créés ou vont être créés et qui sont des organismes de combat aux mains d'entraîneurs suspects ou de trop jeunes hommes indigènes, encore peu au courant des dessous et des nécessités de la politique mondiale, que cet organe nouveau serait susceptible de faire connaître au public la vérité. Ne se cantonnant pas à une seule région, interprète des sentiments de toute l'Asie et de toute l'Afrique, donnant les nouvelles exactes, tant politiques qu'économiques, il aurait une influence certaine sur les destinées du monde; en tout cas, et sans conteste, il saurait ramener à plus de sagesse et moins d'affairisme tous les milieux d'où émanent des mesures néfastes, et aurait l'avantage d'apprendre au peuple français et aux grandes nations européennes et américaine imbues

de leur puissance, qu'on ne peut jouer impunément et constamment avec 475 millions de Chinois, par exemple, et 350 millions de Musulmans, sans parler des Hindous et des Noirs.

Le malaise général provient des idées fausses qui guident certaines nations et font se perpétuer une ère de méfiance, en même temps que se développent les pensées de sauvegarde des peuples qu'on continue à vouloir traiter en inférieurs.

Allons, France! un sursaut d'honneur, et nous serons sauvés lors de la lutte très prochaine, sinon nous serons les vaincus, et par notre faute.

APPENDICE I

Résolutions du Congrès Panislamique

Voici les principles résolutions adoptées par le Congrès de décembre 1931 et remises au secrétaire général de la Société des Nations, pour être présentées au Conseil de la Société, mais non considérées comme des pétitions.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE CHEMIN DE FER DU HEDJAZ

Le Congrès mondial de l'Islam a examiné l'affaire de la voie ferrée (chemin de fer) du Hedjaz et a pris à l'unanimité des décisions se rapportant à cette affaire qui intéresse de plus en plus le monde islamique, en raison de son importance religieuse et de sa liaison avec le but qui a justifié l'établissement de cette voie ferrée et qui consiste à faciliter les communications avec les Lieux Saints où se fait le pèlerinage rituel.

En conséquence de la résolution prise par le Congrès mondial de l'Islam, le Comité Exécutif a l'hon-

neur de vous faire parvenir les décisions que le Congrès a adoptées à l'unanimité au sujet du chemin de fer du Hedjaz, afin qu'elles soient notifiées à la Société des Nations et aux Gouvernements français et britannique. Les dites décisions sont les suivantes :

1. — Le Congrès mondial de l'Islam approuve les résolutions prises par les précédents Congrès islamiques tenus dans différents pays musulmans. Il approuve et appuie aussi les efforts et les démarches tentés par les organisations et les corps islamiques actuels du monde musulman, tendant à recouvrer cette voie ferrée laquelle doit rester, telle qu'elle a été à son origine, une véritable fondation pieuse musulmane avec tout ce qui s'y rapporte de privilèges, de droits, de propriétés, de biens mobiliers et immobiliers, vu que cette voie est construite par les fonds et souscriptions en nature et en argent dans le but de l'accomplissement de la prescription religieusement obligatoire du saint pèlerinage.

2. — Le Congrès proteste contre la continuation de la mainmise sur ce bien constitué et son exploitation contrairement à la volonté du monde de l'Islam dans les contrées soumises à la domination franco-anglaise, en Syrie et en Palestine.

3. — Il demande à la Société des Nations et aux Gouvernements français et anglais d'exécuter ponctuellement la stipulation du traité de Lausanne qui déclare la voie susnommée fondation pieuse musulmane, et les invite à faire honneur aux engagements qui découlent du pacte des Mandats en vertu duquel l'Autorité Mandataire s'est imposée l'obligation de ne pas intervenir dans les fondations pieuses et de confier à une organisation musulmane le droit d'en assurer l'administration conformément au but pour lequel ce chemin de fer a été établi.

4. — Le Congrès revendique des deux Gouverne-

ments les privilèges afférents au chemin de fer du Hedjaz ainsi que tous les biens et les propriétés qui lui ont été concédés en vertu de firmans impériaux du Sultan et des titres de propriété de l'ancien Gouvernement ottoman, biens, privilèges et propriétés se trouvant dans les territoires placés sous l'influence des deux Gouvernements.

5. — Le Congrès proteste contre les décisions de la Commission des Dettes ottomanes réunie à Constantinople et à Paris, décisions concernant le partage de chemin de fer du Hedjaz et considérant chacun des tronçons de cette ligne comme propriété du territoire qu'elle traverse. Le Congrès proclame qu'il méconnaît ces décisions prises par la Commission des Dettes ottomanes.

6. — Le Congrès proteste contre les dérogations aux lois ottomanes promulguées avant la Grande Guerre et se rapportant au chemin de fer du Hedjaz, à ses privilèges et à ses propriétés, en se basant sur les décisions prises lors de l'occupation par les Alliés de la Syrie et de la Palestine, en 1917-1918, concernant l'application sur ces pays des lois ottomanes d'avant-guerre.

7. — Le Congrès a décidé de prendre toutes les mesures propres à assurer le recouvrement de cette fondation pieuse avec tout ce qu'elle comporte de privilèges, de droits et de biens et de n'épargner aucun effort au succès de ces mesures.

Le Comité Exécutif sollicite de l'honorable Société des Nations de vouloir bien intervenir dans cette affaire, dans le but d'aviser aux moyens d'assurer une application des lois en question, conformément aux vœux du monde islamique. Il considère que la Société des Nations est hautement qualifiée pour prendre ces vœux en juste considération, surtout dans une affaire pareille qui présente une gravité et

une importance d'ordre purement religieux et exprime l'espoir d'obtenir une réponse satisfaisante de la Société des Nations.

RÉSOLUTION AU SUJET DU MUR DE BORAC
(*Mur des Lamentations*)

Le Congrès mondial de l'Islam, qui a réuni les délégués de la plupart des nations et des colonies islamiques du monde entier, a étudié avec un très grand et très vif intérêt la question du lieu saint dit Al Borac, en examinant son évolution, les événements et les documents qui s'y rapportent. Il a pris connaissance de la conclusion de la Commission Internationale de Borac ainsi que de l'arrêté du Gouvernement britannique en Palestine mettant à exécution la conclusion en question.

Etant donné que le Borac et ses dépendances constituent une fondation pieuse musulmane, qu'ils sont, en même temps, un lieu saint de l'Islam, puisque d'une part, ils font partie intégrante de Masjidal Agça (Mosquée El Aksa) qui tient son caractère sacré du livre saint, le Coran, et d'autre part, en raison de leurs liens étroits avec les traditions islamiques du Prophète et considérant que le fait d'accorder aux non-Musulmans la possibilité d'y faire leurs prières et de s'y adonner à toutes les autres cérémo..... religieuses, est contraire aux prescriptions expresses de la loi islamique et que la tradition en vigueur confirmée de la part des Etats et des Gouvernements précédents interdit aux Juifs, en vertu des titres et des documents officiels encore conservés, de faire leurs prières et d'autres pratiques rituelles dans le lieu en question ou d'y déposer leurs objets sacrés et ne leur permet que les visites ordinaires, au même titre que les autres

communautés non-musulmanes, le Congrès a opposé avec énergie sa désapprobation à la conclusion de la Commission Internationale susnommée et à l'ordre de sa mise à exécution comme octroyant aux Juifs la faculté de disposer abusivement de ce lieu saint de l'Islam, en y pratiquant leurs prières et leurs autres cérémonies religieuses et aussi en raison qu'ils empêchent en même temps les Musulmans de jouir de la libre disposition de leur propriété et de leur liberté rituelle en ce qui concerne le dit lieu et de la façon qui leur convient.

Le Congrès a de même constaté dans ces procédés une atteinte manifeste aux droits religieux et possessoires des Musulmans et une dérogation au contenu des pièces-documents officiels conservés entre leurs mains. Il a chargé, en conséquence, son Président de faire parvenir sa désapprobation aux milieux officiels compétents et sa demande de soumettre la question de Borac à un nouvel examen en tenant compte des droits imprescriptibles et inaliénables, droits qui ne peuvent aucunement être soumis à des formes et à des entraves condamnées et par la loi islamique et par des traditions en vigueur et par le droit résultant de la propriété réelle établie.

RÉSOLUTION CONTRE LES INJUSTICES SOVIÉTIQUES

Le Congrès mondial de l'Islam a entendu l'exposé des événements sinistres dont les Musulmans du Caucase, de l'Oural et des autres contrées de la Russie sont les victimes et dont les protagonistes ont été les autorités communistes de la République soviétique. Ces iniquités, portées solennellement à la connaissance des délégués de tous les Musulmans ont produit le plus triste effet sur eux et, guidés par la dou-

leur qu'a produit dans leur cœur la plus profonde atteinte portée à leurs consciences, ont chargé le bureau du Congrès de proclamer, auprès des milieux officiels compétents, leurs énergiques protestations et leur répulsion contre de pareils traitements atroces.

Ces atrocités dont souffrent les Musulmans de Russie de la part des autorités soviétiques constituent, sans nul doute, une tache repoussante dans l'histoire de la civilisation et de l'humanité.

Le Congrès mondial de l'Islam proteste de toute son énergie contre de tels agissements qu'il déclare fort répréhensibles, et sollicite de tout homme et n'importe à quel pays qu'il appartienne, qui a quelque peu le souci de la civilisation, de l'humanité et de la liberté de conscience, de contribuer à mettre fin à ces agressions continuelles qui sont en contradiction flagrante avec les lois révélées ou civiles.

RÉSOLUTION CONTRE LA COLONISATION

Le Congrès mondial de l'Islam a délibéré sur les injustices de l'impérialisme, les procédés oppressifs des colonialistes et leurs aboutissements inéluctables qui sont la désunion, l'affaiblissement, la mésestime, le paupérisme, la perte définitive des libertés, la violation de tous les droits nationaux et confessionnels et la ruine de tous les intérêts économiques et a pris, en conséquence, la résolution suivante que le bureau du Congrès a été chargé de faire parvenir à la Société des Nations et de faire proclamer plus particulièrement dans tous les pays d'Islam et en général dans tout l'univers, comme une voix opprimée qui proteste violemment au nom de tous les Musulmans contre les iniquités qu'ils subissent, iniquités condamnables aussi bien par les lois civiles que religieuses et in-

compatibles avec les prétentions relatives à la civilisation, à la liberté et à l'ordre.

Le Congrès mondial de l'Islam réprouve toute forme de colonisation, quel que soit le pays musulman qui s'en trouve être la victime, pour la simple raison que le colonialisme est inconciliable avec le droit naturel et les principes de la religion islamique. Il proteste de toutes ses forces contre tout pouvoir qui met son autorité et sa force au service de la croisade contre la liberté religieuse et de la promulgation de lois comportant l'empêchement des gens de pratiquer leur religion, leur langue et leurs traditions islamiques et déclare ennemie de l'Islam et des Musulmans, tout Musulman, quelle que soit sa condition sociale, qui, par intérêt personnel, se met à la disposition de ces mêmes autorités impérialistes et coloniales.

RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES ATROCITÉS EN LIBYE

Le Congrès mondial de l'Islam a délibéré, au cours de ses débats, sur le sort des Musulmans en Tripolitaine, dont le chef, les combattants et les tribus ont été l'objet de traitement inhumains, exécutions, refoulements, spoliation, etc..., que ne permettent ni le droit divin, ni les lois civilisées, ainsi que les agressions et le manque d'égards à l'encontre de leurs couvents et mosquées et vis-à-vis de leur livre sacré, le Coran. Le Congrès a réprouvé de la façon la plus énergique de tels agissements et a chargé son Président de faire la protestation nécessaire auprès des milieux officiels compétents.

J'ai l'honneur d'attirer, conformément à la décision du Congrès, par la même occasion, votre haute attention sur les douloureuses répercussions que doivent avoir de tels agissements dans le monde isla-

mique en particulier, et d'une façon générale dans tout l'Orient, ainsi que le préjudice d'une ampleur incommensurable qu'ils peuvent porter non seulement à la réputation de l'Italie, mais au prestige de la Société des Nations elle-même.

Je vous demande, en conséquence, au nom de la justice, de l'équité, de la civilisation, de toutes les religions révélées et de toutes les lois civiles qui désapprouvent totalement de pareils procédés, de faire le nécessaire pour empêcher la continuation de telles atrocités et d'agir en sorte que les Musulmans, qui demeurent les premiers occupants de ces contrées, puissent jouir de leur liberté et de leur indépendance.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DÉSISLAMISATION DES BERBÈRES

Le Congrès mondial de l'Islam a délibéré, au cours de ses débats, sur le dahir (décret) promulgué au Maroc, le 16 mai 1930, sous la pression des autorités coloniales et comportant la rupture du lien des Musulmans berbères avec les prescriptions de la loi musulmane et sur les propagandes agressives entreprises par les associations religieuses et évangélisatrices pour détourner les Berbères musulmans de leur religion et leur imposer le christianisme, alors que tout le peuple berbère est profondément attaché à l'Islam, devenu sa religion depuis treize siècles. Le Congrès a, d'une voix unanime et de la façon la plus énergique, manifesté son entière réprobation pour de telles mesures et sa complète répulsion pour de telles menées. Il y a souligné une atteinte criante à la liberté religieuse, à la dignité et aux prescriptions de l'Islam, procédés inadmissibles, tant au point de vue du droit divin que de la loi civile, et a confié à la

Présidence du Congrès la charge de protester auprès des milieux officiels compétents contre cette manière d'agir et de revendiquer l'abrogation des dahirs promulgués à cet effet ainsi que la cessation de la politique injuste en matière d'évangélisation.

Conformément à la résolution du Congrès, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence la protestation la plus énergique formulée par le Congrès en question et sa demande de rapporter ces dahirs. Je me permets aussi de profiter de cette occasion pour attirer la haute attention de la Société des Nations sur les mauvais effets que produisent ces procédés dans le monde musulman et ensuite dans l'Occident civilisé, ainsi que sur la répercussion de ces effets immenses, non seulement sur le renom de la France, mais aussi sur le prestige de la Société des Nations elle-même et portant sur la dignité de l'Europe tout entière, de la civilisation et de la liberté dont celle-ci se réclame. J'ai l'honneur de prier la Société des Nations de vouloir bien prendre les mesures efficaces pour mettre un terme à ces procédés d'évangélisation répréhensibles, rendre aux Musulmans leur liberté religieuse et la possibilité de continuer l'observance de leur loi islamique et permettre, enfin, aux docteurs de l'Islam de circuler parmi les Berbères et d'être en mesure de leur enseigner leurs préceptes religieux.

Le Président du Comité Exécutif
du Congrès mondial de l'Islam,
(signé)
Mehemed Emin El-Huseini.

APPENDICE II

Lettre de l'Emir Chékib Arslan au Journal

Lausanne, le 26 août 1931.

Monsieur le Directeur,

En réponse à M. Bouchet, je vous ai lancé une dépêche que je ne vois pas paraître encore dans votre journal. Je crois pourtant avoir le droit de la voir paraître à la place même où votre collaborateur s'est livré à ses renseignements fantaisistes à mon égard, pour ne pas dire plus.

Vouloir me mêler à une affaire de contrebande d'armes dans le Maroc, c'est une accusation trop grave pour la laisser passer sans un formel démenti.

Il y a des tribunaux, à Paris, et j'espère qu'il reste toujours en France des juges qui mettent la justice au-dessus de la politique. Je ne suis pourtant pas des ennemis de la France et j'ai été le premier nationaliste syrien qui ait proposé à la France l'alliance de la Syrie. Mon témoin en ça est M. de Jouvenel, alors Haut-Commisaire en Syrie, qui, lui-même, a déclaré publiquement dans une séance à la Société des Na-

tions ce que je viens de dire. Oui, nous aimons bien être alliés de la France, mais nous n'acceptons jamais être sujets ni de la France ni de n'importe quel autre pays. Nous ne sommes pas ennemis de la France par le fait que nous tenons à notre liberté et à notre souveraineté nationale. Quant aux choses du Maroc, nous l'avons maintes fois déclaré dans notre revue *La Nation Arabe* et dans toute la presse arabe, nous le répétons encore : Quand il s'agit des destinées politiques du Maroc, nous n'avons jamais à nous mêler des affaires de ce pays dont les Musulmans sont aussi majeurs que nous, et sont les seuls à juger leur situation. Nous ne demandons pas mieux que de les voir en bons termes avec les Français pour le bien des deux peuples. Mais lorsqu'il s'agit de l'élimination de la culture arabe et de la foi musulmane dans le Maroc ou d'autres pays d'Islam, le monde musulman entier est là pour crier : Halte là! Nous et les septante millions arabes et même les quatre cent millions musulmans nous défendons, avec toute l'énergie que comporte une question aussi grave, la culture et la foi de nos frères marocains. Il y a solidarité arabe comme il y a solidarité latine et la nation arabe très forte en nombre et fière d'un passé si glorieux n'est pas encore morte.

Quant aux fausses insertions contenues dans l'article de votre collaborateur en ce qui me concerne personnellement, elles sont ce qui suit :

1. Il fait entendre que j'ai été expulsé du Maroc, ensuite de Tanger.

Or, je n'ai pas été au Maroc pour y être expulsé; et à Tanger, on m'a, en effet, signifié un ordre d'expulsion sans aucune raison justifiante, mais je n'ai quitté la ville que le 19 août (1930), jour que j'avais fixé pour mon départ.

2. Il est dit que j'ai été alors à Tétouan où j'ai été reçu par les hommes de la jeune république espagnole.

Or, je n'ai pas été à Tétouan, ni dans aucun autre pays d'Afrique, après la proclamation de la jeune république espagnole. Lorsque j'ai été à Tétouan, c'était plusieurs mois avant la chute de la monarchie.

3. Il prétend qu'à Tétouan, j'étais descendu chez Langenheim, chef de l'espionnage allemand.

Or, toute la population de Tétouan atteste que j'étais descendu chez mon ami Hadje Abdessalam Bennuna, les quatre jours que j'ai passés dans cette ville. Quant à ce Langenheim, je n'ai jamais entendu ce nom et la première fois que j'ai vu ce nom, c'était dans l'article de M. Bouchet qui recueille ses renseignements, à ce qui paraît, à tort et à travers.

4. Il prétend que j'ai touché à Tanger et à la Banque « Salvador Hassan », une importante somme que m'a envoyée un docteur dans la capitale prussienne. Ce tour qu'il fait pour m'accuser de recevoir de l'argent allemand est aussi comique que mesquin. Il ne lui restait qu'à dire que le Herr Docktor tel m'a envoyé de l'argent de la part du Reich.

Or, il y a à Berlin le grand commerçant syrien Doktor Michel Baïda qui est mon compatriote et ami, chez lequel j'ai un compte-courant depuis 11 ans. Il gère aussi un immeuble que je possède à Berlin, quartier Fridenau. Et bien, mon ami Baïda durant tout mon voyage en Espagne — car je n'ai été à Tanger et à Tétouan qu'à l'occasion d'un voyage d'études en Andalousie pour achever mes œuvres sur ce pays, dont un volume a paru depuis vingt ans — m'envoyait mes frais de voyage. J'ai reçu de lui plusieurs chèques à Madrid, à Séville, à Grenade et à Tanger. Le chèque que j'ai touché à Tanger était de 1.000 pesetas. Voilà l'importante somme dont parle votre collaborateur et je l'ai touchée à la Banque Anglaise qui ne peut le nier. Je n'ai jamais entendu parler de la Banque Salvator Hassan. Mais, que ça soit cette Banque ou l'autre,

je ne comprends pas ce que M. Bouchet veut dire! Devrais-je faire un voyage de trois à quatre mois sans frais? Je n'ai touché que mon propre argent pour mes propres dépenses.

5. Je n'ai aucun rapport ni de près, ni de loin avec n'importe quelle affaire de contrebande d'armes et j'oppose le démenti le plus catégorique à la prétention de votre collaborateur qui prononce mon nom dans un récit où il s'agit d'une contrebande entre Barcelone et le Riff. M. Bouchet doit déclarer immédiatement qu'il a été induit en erreur en ce qui me concerne, autrement j'aurai recours à la justice qui n'a pas disparu en France.

Voilà les points à la rectification desquels j'insiste et j'ai le droit, car il s'agit de mon honneur. Je n'ai jamais été sali, grâce à Dieu, par l'acceptation d'un sou de la part d'une puissance étrangère, et je n'en ai d'ailleurs aucun besoin.

Je vous ai déjà écrit dans ma dépêche que si vous croyez servir la cause de la France par de pareilles publications, vous vous trompez fort; on ne peut rien, monsieur, contre la vérité. On sert mal son pays par une propagande non fondée.

Je vous prie donc, monsieur le Directeur, d'insérer cette réponse dans le même endroit où vous avez publié ces attaques injustes contre moi.

Et agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

L'émir Chekib Arslan.

Fausse aussi la prétention que j'ai formé le Comité syro-palestino-mograbien.

APPENDICE III

Les Convoitises Coloniales Etrangères

(*Lettre de Paris, parue dans le grand journal arabe*

Al Mokattam, *du Caire, le* 21 *janvier* 1928.

L'année 1928 verra se développer tant à Genève qu'à Rome et à Berlin, des tractations relatives aux pays à mandat A ou B et aux colonies. Les aspirations de l'Italie et de l'Allemagne sont déjà connues des Chancelleries; elles seront, dès les très prochains mois, exprimées avec plus de force encore et c'est la France seule qui aura à supporter le choc.

En effet, la Grande-Bretagne avec ses Dominions est une trop grande dame pour qu'on ose lui réclamer quoi que ce soit. Il n'en est pas de même pour notre pays; on escompte, en effet, au dehors l'immodéré désir de paix de son ministre des Affaires étrangères dont l'idéologie, poussée à l'extrême, est au contraire une cause de guerre, et on attend aussi le résultat des prochaines élections.

L'Allemagne et l'Italie réclament des colonies de peuplement et une nouvelle attribution des mandats.

Tel est le fait brutal. Peut-on accepter ces demandes et dans quelle mesure?

L'Italie veut les terres où ses émigrants travailleront pour le seul bénéfice de leur pays. Nous voici donc fixés quant au sort des pays à mandats, et ce sont justement ces pays qui sont visés par elle, c'est-à-dire la Syrie et le Liban. La Palestine et la Transjordanie viendraient après, soit en cadeau de l'Angleterre, soit par la force des choses. La demande italienne de la cession de Djibouti et du chemin de fer d'Addis-Ababa n'est qu'un accessoire qui permettra d'atteindre plus facilement l'Abyssinie et de la contraindre à accepter le joug.

Admettons — nous discuterons après — que, par persuasion, par menace d'entrer dans une autre coalition, par pression diplomatique de Londres même, nous abandonnions notre mandat en Orient. Qu'arrivera-t-il? En peu de mois des centaines de mille Italiens s'implanteront dans le pays, submergeant les habitants, appuyés par une force armée considérable. Ces premiers occupants seront suivis d'autres contingents aussi forts, chaque année.

Conçoit-on la modification profonde du statut de l'Europe, de la Méditerranée, de l'Asie-Mineure et de l'Arabie, que cette situation amènera? Ce sera la reconstitution de l'empire romain, rêve grandiose, que nous ne nous étonnons pas d'être éclos dans le cerveau de M. Mussolini.

Cette occupation ne pourra se borner à la Syrie et au Liban; elle s'étendra forcément (car il n'y a pas de véritables frontières) à l'est, la Mésopotamie, au sud, la Palestine, la Transjordanie, l'Arabie, enfin au Nord, la Turquie. L'accord en préparation entre l'Italie et la Grèce vise cette dernière.

L'ensemble du projet et des espérances est harmonieux pour le peuple italien qui se voit déjà gagnant

l'Egypte par la Tripolitaine et la Cyrénaïque, les rives de la Méditerranée orientale, la Turquie d'Asie, Trébizonde, Bakou et ses pétroles, et dominant la Perse, l'Afghanistan, les Indes, un rêve à la façon de Napoléon Iᵉʳ.

On ne pense pas aux réactions du monde arabe, de tout l'Islam et de la Turquie qui seront appuyés par toute l'Asie et la Russie, sans compter l'Angleterre.

On peut donc dire, sans faire erreur, que l'arrivée des Italiens dans les terres à mandats d'Orient sera le signal immédiat de la plus terrible conflagration qu'on ait pu connaître dans l'histoire.

Londres, malgré ses concessions à Rome, a quelque peu pressenti le danger et, toujours fidèle à sa politique de contre-poids, intrigue, dit-on, pour que soit attribué à l'Allemagne le mandat français en Orient. L'assemblée de Genève obéirait à cette suggestion, afin de ne pas donner trop de force à l'Italie en Méditerranée orientale.

L'Allemagne en Orient! son but de guerre de 1914 *atteint après sa défaite et malgré sa défaite!*

En dehors de cette considération qui ferait se révolter tous les cœurs français, le même danger qu'avec l'Italie surgirait, mais avec une forte variante. La Turquie serait l'alliée; Berlin le suppose, du moins.

Telles sont les perspectives peu réjouissantes que l'on doit envisager en ce qui concerne l'Orient.

Mais pourquoi notre mandat est-il visé?

Nous gênons quelque peu l'Angleterre qui espère tout obtenir avec d'autres voisins. En ce cas elle fait erreur. Nous semblons aussi être las des dépenses faites en vain là-bas.

En réalité, au lieu de se combattre dans la coulisse, la Grande-Bretagne et la France devraient s'entendre

pour couper court à ces intrigues. La méthode est simple.

Les pays à mandats A appartiennent aux Arabes. Qu'ils leur soient rendus en pleine indépendance, et que les Etats arabes d'Orient soient sans retard admis à la Société des Nations, avec la garantie de leur liberté donnée par Londres et Paris, qui jouiront de grands avantages politiques et économiques. La route ainsi barrée, le danger devient moins immédiat.

Reste l'autre donnée du problème.

Avant 1914, l'Allemagne avait des colonies; même de l'Ouest-Africain elle n'a jamais pu faire une colonie de peuplement. Alors? Pourquoi veut-elle être avantagée maintenant qu'elle a perdu la guerre, qu'elle a ruiné tout le monde et qu'elle est débitrice de ceux qu'elle a attaqués? Serait-ce pour l'amadouer qu'on lui ferait un cadeau? C'est mal la connaître, et il n'y qu'à voir ses armements actuels pour deviner ses désirs. Naïf est celui qui se laisse prendre à ses simagrées. Puis, qui ferait les frais du cadeau?

Quant à l'Italie, elle est certes très à plaindre; mais si, à cause de sa politique intérieure, M. Mussolini n'avait pas surchauffé les cerveaux de ses concitoyens, l'état de choses ancien, en ce qui concerne ses émigrants, aurait pu continuer, sans mal pour personne. Nous ne voyons pas pourquoi nous, Français, aurions à céder Djibouti, ou Madagascar, ou la Tunisie, etc... Une amitié ainsi achetée laisserait des traces cuisantes.

Ce qui pourrait se décider à Genève, par exemple, ce serait de permettre à une cinquante de millions d'Italiens et d'Allemands (cela demanderait un certain nombre d'années) d'aller en Australie où cinq millions d'habitants occupent un territoire grand comme l'Europe.

En tout cas, ne permettons pas que l'Italie ou l'Allemagne s'implantent en Orient. C'en serait fait de

la tranquillité de l'Europe. Adoptons la solution que nous venons d'exposer; ce serait d'abord un acte de justice vis-à-vis du monde oriental, puis une mesure de sécurité. J'en ai donné les multiples raisons dans mon nouvel ouvrage (1). Les ambitions italiennes et allemandes accentuent encore, si possible, la nécessité de créer la barrière arabe et islamique aussi bien contre une ruée possible de l'Asie que contre les ambitions européennes.

Laissons donc de côté toute velléité de céder à toutes ces sollicitations. Le meilleur facteur de la paix n'est pas un rêve irréalisable d'embrassade universelle; il consiste à être fort et à vouloir. C'est ce qu'a bien compris notre ministre de la Marine en nous refaisant une flotte respectable et déjà respectée. Si nous procédons de même avec notre armée de terre, nous pourrons déjouer bien des embûches; mais commençons par être justes envers les autres.

Eugène JUNG.

(1) L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme, paru en 1928.

APPENDICE IV

Abandonnera-t-on la pratique de l'expropriation?

(*article paru dans* La Voix Indigène, *le* 13 *octobre* 1932)

Le régime des expropriations n'a que trop duré en Algérie. Durant un long siècle on n'a cessé d'évincer les indigènes de leurs terres fertiles pour les céder à la colonisation. L'Administration d'un côté, les politiciens et les affairistes de l'autre, sont tombés à bras raccourcis sur les riches plaines du littoral et les régions propres à la culture des Hauts-Plateaux. De lourdes fautes, de graves abus ont été commis. Les chiffres que nous allons citer et les attestations que nous donnerons indiqueront mieux que toute littérature l'énormité des fautes commises.

Exemple : La Compagnie Algérienne possède 100.000 hectares d'un seul tenant. Elle n'en exploite personnellement que 6.000. Le reste est donné à bail à des agriculteurs indigènes et européens.

La Compagnie Genevoise, société suisse, dispose de 20.000 hectares dans la région de Sétif.

Le Domaine de la Habra et de la Macta, en Oranie,

se compose de 25.000 hectares. On a dépossédé les natifs de la tribu des Hachem (département de Constantine) de 50.000 hectares. Les Ouled Senane, du département d'Alger, ont été privés de 42.000 hectares.

Des milliers et des milliers d'hectares, provenant des habous de Sidi Moussa, des Ouled Sidi Brahim, des Beni Slimane, des Ain Manâa Saida, ont passé des mains indigènes au profit de la colonisation ou à certains grands protégés.

Cette pratique de l'expropriation à outrance ne s'est nulle part consommée aussi brutalement qu'en Algérie. Ailleurs, à Madagascar ou en Indochine, par exemple, on y a mis plus de mesure, on s'est comporté plus humainement. Voilà, ce qu'écrit à ce sujet, M. Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin, dans son livre : *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord* : « Jamais pour des besoins plus ou moins licites ou fallacieux, nous ne nous sommes permis de toucher à ses biens (population indigène indochinoise) et nous n'avons cherché à la refouler en arrière pour profiter de ses belles terres. Si des concessions ont été accordées à nos compatriotes, elles ont été prises dans des territoires abandonnés depuis longtemps et dont les habitants avaient disparu; ailleurs, on a donné des terres et des mines dans des régions montagneuses, couvertes de forêts ou de brousse ».

On a cru pour différentes raisons agir autrement dans l'Afrique du Nord. La dépossession des indigènes de leur terre, leur seul moyen d'existence, a engendré un paupérisme des plus dangereux, des plus inquiétants. Les autochtones numériquement six fois plus nombreux que les Européens ne détiennent actuellement que la moitié de l'ensemble des terres du pays. L'autre moitié, composée essentiellement de terrains de choix, est détenue par les colons. Nos compatriotes de la province d'Oran ont été évincés de leur patri-

moine par un élément étranger, d'origine espagnole, détenteur à l'heure présente des 4/5 du sol. Nous n'inventons rien. MM. Gsell, Marçais et Yver, trois historiens de valeur, confirment nos assertions et partagent notre inquiétude. Voici ce qu'ils écrivent dans leur livre « Histoire d'Algérie ».

« L'ensemble des territoires colonisés couvre une superficie de 1.600.000 hectares, soit les 2/5 des terres considérées comme cultivables. Le nombre des villages et des hameaux créés par l'Administration dépasse aujourd'hui 700, dont aucun n'a disparu.

« De 1871 à 1892, 475.000 hectares sont concédés; de 1904 à 1914, 40.912 hectares ont été aliénés.

« De 1880 à 1908, les achats de terre pour la colonisation libre s'élèvent à 420.000 hectares, chiffre sensiblement égal à celui des terres concédées ou vendues par l'administration pendant la même période.

« Il y aurait donc imprudence et presque inhumanité à restreindre au profit des colons l'étendue des terres laissées à la disposition des indigènes ».

Aujourd'hui, on ne trouve plus de terres disponibles pour la colonisation. L'agrandissement des centres déjà existants ou la création de nouveaux villages ne peuvent donc se réliser qu'au détriment de la collectivité indigène. Devant la crise économique implacable qui s'abat sur les indigènes, semant partout la ruine derrière elle, nous demandons instamment à ce que l'Administration n'aggrave pas encore l'état lamentable de ses administrés musulmans en procédant à de nouvelles expropriations. Nous faisons cette prière, car malgré toutes les assurances qui nous ont été données, cette même administration semble ne pas renoncer définitivement au système des expropriations. Ainsi, il y a à peine deux ans, les terrains des Bouathmane, dans le département de Constantine, d'une superficie de 2.800 hectares, appartenant à des indigènes

des 5 mechtas des douars Ain Dess et Ain Baboueb, furent expropriés. Et comme les détenteurs ne voulaient pas déguerpir, l'Administration, par un arrêté qui daterait du 25 mars 1931, aurait nommé une commission à l'effet de procéder à l'évacuation des terrains expropriés où habitaient 200 familles qui vivaient là depuis plusieurs siècles.

La politique de refoulement et le régime de l'expropriation doivent cesser. Nous ne sommes plus au temps de la conquête et l'honneur de la France l'empêche de perpétuer ces usages de spoliation. Continuer à arracher les terres aux Indigènes, les refouler vers les steppes stériles, en compensation, ce n'est ni sage, ni juste, ni humain. Cette politique consisterait tout simplement à vouer à une mort certaine le peuple algérien essentiellement agriculteur, incapable de vivre autrement que par l'exploitation de sa terre, sa principale nourricière, sa vie même.

APPENDICE V

L'interdiction de plusieurs de mes livres

Je m'excuse de me mettre en cause; mais il y a des choses qui doivent être dites. En 1930, j'ai donné dans mon livre *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord*, pages 43 et suivantes, des détails circonstanciés sur ces interdictions et copies des lettres adressées aux gouverneurs ou reçues des indigènes à ce sujet. Il est utile, simplement pour démontrer la mentalité particulière des milieux officiels tant de Paris que des Colonies, de compléter ces renseignements au sujet des mesures prises contre des ouvrages dont les Indigènes disaient :

« Ce livre, courageux et honnête, reflète le véritable visage de la France, de cette France que tout homme sincère doit aimer. »

Le Gouvernement a préféré démontrer qu'il ne voulait pas de cette France et qu'il choisissait celle que l'on devrait détester.

En dehors de l'*Islam sous le Joug* et de *l'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme*, en français et en arabe, interdits au Maroc et *recherchés* en Algérie, le petit

volume : *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord* fut officiellement interdit au Maroc par ordonnance du général Vidalon, commandant supérieur des troupes, en date du 15 février 1930. Il allait en être de même pour le dernier : *Les Arabes et l'Islam en face des nouvelles Croisades,* et des amis nous en avaient avisé, lorsqu'à Rabat on eut connaissance de l'accueil favorable fait à ce livre par le Président du Conseil. J'aurais bien ri, si on avait pris la mesure. Inutile d'ajouter que jamais, contrairement à la simple règle de politesse et à la justice, avis ne nous fut donné de ces interdictions. Notons aussi que les Français, installés au Maroc, n'ont pas le droit de s'instruire ou de lire ce qui leur plait. Doux pays!

Pour en revenir aux deux premiers livres *recherchés* en Algérie, nous avons publié les réponses du Gouvernement général déclarant formellement que ni l'autorité militaire ni l'autorité civile n'avaient donné d'instructions à ce sujet. Je fis une enquête serrée et convaincante, et écrivis en novembre 1929 à M. Tardieu, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui ordonna une information. Le 29 janvier 1930, je reçus de ce minière (Affaires algériennes, 5ᵉ bureau) la réponse officielle suivante dont le haut goût et l'incohérence me réjouirent fort :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, contrairement à vos déclarations (1) *et ainsi que M. le Gouverneur général de l'Algérie vous en a avisé directement dans le passé, les ouvrages dont il est question* n'ont été l'objet d'aucune mesure spéciale en Algérie.

Toutefois, *au mois de novembre* 1928, *il était signalé de Tanger, qu'un nommé X..., libraire, avait mis en vente dans les milieux indigènes du Maroc une bro-*

(1) C'est moi qui ai souligné tous ces passages si contradictoires.

chure intitulée L'Islam sous le Joug. *Cette brochure était représentée comme contenant, à l'égard de la France, puissance musulmane, des critiques susceptibles de jeter quelque trouble sur l'ordre public.* Elle fut recherchée dans la colonie *sans succès et l'*administration algérienne n'a donc pu jusqu'ici en prendre connaissance.

Peut-être s'agit-il de la traduction dont il est fait mention dans votre requête. S'il en était ainsi, vous pourriez en envoyer un exemplaire *à M. le Gouverneur général aux fins d'examen par le service compétent.*

Il est bien entendu que si cet ouvrage avait le caractère subversif que l'information de Tanger lui avait attribué, il ne pourrait être question de le laisser se diffuser en Algérie.

Le 2 février 1930, nous fîmes remarquer au Président du Conseil qu'il n'était pas nécessaire de me donner un démenti dans le premier paragraphe pour ensuite confirmer le bien-fondé de ma revendication; puisque sans le lire (on l'avouait), on avait ordonné des recherches, d'après un racontar venant de Tanger, ce qui impliquait une grande légèreté de la part du Gouvernement général. Quant à la traduction, elle avait été faite par un de mes amis, adorant la France, et il avait eu soin d'écarter quelques phrases un peu dures, afin de n'effaroucher personne. J'ajoutais que, devant la mentalité révélée par la lettre du Ministre, je me refusais d'envoyer mon livre. En Algérie, comme on le voit, on condamne sans preuves, puis exécution faite, on examine l'affaire, si la victime a pu réclamer et se faire écouter. Jolie justice vis-à-vis d'un Français. Que peut-elle être pour un malheureux Indigène?

Inutile de dire que le Résident général du Maroc, n'a jamais daigné répondre à mes réclamations, ni le Quai d'Orsay.

Extrêmement touché pécuniairement par ces interdictions ou par ces recherches (un livre trouvé chez un Algérien pouvant conduire l'indigène à un camp de concentration, comme me l'écrivait un chef arabe), j'ai demandé réparation, d'où mon rapport à M. Carde, Gouverneur général. M. Mirante s'était montré fort gêné en lisant la lettre ministérielle et avait fait part de son impression au Gouverneur.

L'affaire en est là. Il est bon, pour le profane, de dire que si l'impression en français de tous ces ouvrages coûte cher, les frais de traduction et d'impression en arabe atteignent des sommes fort élevées.

J'ai tenu à fournir ce détails, afin qu'aucune ambiguïté sur mes démarches personnelles ne puisse m'être reprochée. Il faut toujours se tenir en garde contre de mauvaises interprétations, et le règlement, même favorable, de mes réclamations à ce sujet, n'influencera jamais ma manière d'écrire et d'agir.

E. JUNG.

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉS

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN JANVIER 1933
PAR LES PRESSES MODERNES,
45, RUE DE MAUBEUGE,
PARIS
ATELIERS A REIMS (MARNE)